

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XLII

LEVIS, MAI 1936

No 5

LA FAMILLE AUBERT DE GASPÉ

M. l'abbé Daniel a écrit:

“ Que d'autres familles se glorifient de s'être fait un nom, celles-ci dans le négoce, celles-là sur les champs de bataille, d'autres dans les lettres : la gloire de la famille de Gaspé est de s'être signalée dans tous les genres. ”

Charles Aubert de la Chesnaye, le fondateur de la famille Aubert de Gaspé au Canada, était né à Amiens vers 1633, du mariage de Jacques Aubert, intendant des fortifications de cette ville, et de Marie Goupy. C'est en 1655 qu'il passa dans la Nouvelle-France comme représentant de la Compagnie de Rouen.

Charles Aubert de la Chesnaye s'occupa bientôt d'affaires pour son propre compte et devint, en peu d'années, le plus grand négociant de la Nouvelle-France. A un moment donné il possédait les fiefs et seigneuries de Mille - Vaches, Lachenaie, Kamouraska, Témiscouata, Madawaska, Port-Joli, etc, etc.

Anobli par le roi de France, Charles Aubert de la Chesnaye fut appelé au Conseil Souverain où il rendit de bons services.

Le grand négociant décéda à Québec le 20 septembre 1702, à l'âge de 69 ans. Ses dernières années avaient

été assombries par des désastres financiers qu'il supporta avec courage.

Marié trois fois, M. Aubert de la Chesnaye eut un enfant de sa première union, six de la deuxième et onze de la troisième.

Bon nombre des descendants de M. Aubert de la Chesnaye sont bien connus dans notre histoire.

Son fils aîné, Charles Aubert de la Chesnaye, fut tué à la guerre, le deuxième, François Aubert de Maure ou de Mille-Vaches, remplaça son père au Conseil Souverain ; deux de ses filles furent religieuses ; les autres entrèrent dans les familles de Gallifet, Lemoyne de Maricourt, Eury de la Perelle, Des Goutins, d'Ailleboust de Men-thet, etc, etc.

Pierre Aubert de Gaspé, le fils de M. Aubert de la Chesnaye, qui continua la lignée, eut huit enfants de son mariage avec Madeleine-Angélique Le Gardeur de Tilly. Deux se firent religieuses, l'une à l'Hôtel-Dieu de Québec, et l'autre à l'Hôpital général de la même ville.

Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, fils aîné de Pierre Aubert de Gaspé, qui continua à son tour la lignée de la belle famille Aubert, fut un des grands guerriers des années de la Conquête. Il prit part aux dernières batailles du régime français et se retira ensuite dans sa seigneurie de Port-Joli. La guerre l'avait ruiné.

Ce dernier fut le père de l'honorable Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, conseiller législatif, décédé en son manoir de Saint-Jean Port-Joli le 13 février 1823. La *Gazette de Québec* disait de cet homme de bien, quelques jours après sa mort : " Juste et libéral envers ses censitaires, il n'a jamais, dans l'espace de quarante ans, qu'il a géré ses seigneuries, intenté une seule poursuite contre eux. "

Philippe Aubert de Gaspé, l'illustre auteur des *Anciens Canadiens* et des *Mémoires*, fut le fils aîné et le continuateur de la lignée de l'honorable M. Pierre-Ignace Aubert de Gaspé (1).

(1) A consulter sur cette famille *La famille Aubert de Gaspé* de Pierre-Georges Roy.

HISTORIQUE SALLE DE BAL

Il y a trois quarts de siècle, la compagnie ferroviaire du Grand-Tronc estima avoir fait œuvre remarquable en érigeant, sur le Saint-Laurent, un pont de fer qui reliait la rive sud à la rive nord, entre Saint-Lambert et Montréal. Il avait près de deux milles de longueur ; il coûtait six millions et demi de dollars et les ingénieurs mettaient modestement cette énorme structure tubulaire au rang des sept merveilles des temps nouveaux.

Imbu de la même idée, le parlement canadien supplia, en 1859, la reine Victoria de venir inaugurer la merveille à laquelle on donnait son nom.

La gracieuse souveraine déclina habilement l'honneur. A ses enthousiastes sujets, elle apprit que ses "nombreuses occupations" l'empêchaient de s'éloigner, mais que son fils, le jeune prince de Galles, irait la représenter vers la mi-été de 1860 et cette nouvelle fit exulter les Canadiens.

Dès le mois de mars 1860, le conseil municipal de Montréal prépara un programme de "réception grandiose". A cet effet, les édiles avaient voté la somme de \$10,000. Evidemment, l'argent avait plus de valeur qu'il en a maintenant. Et, après mûres réflexions, il fut décidé qu'il y aurait procession, ouverture d'une exposition, inauguration du pont, promenade en bateau, illumination, feux d'artifice, arcs de triomphe (1).

En plus, un comité de citoyens se chargea de construire un édifice pour un bal comme il ne s'en était pas encore vu à Montréal et comme il ne s'en est pas vu depuis. Ce bal sans précédent aurait lieu dans une salle spécialement construite et dans laquelle on pourrait rassembler une dizaine de mille personnes.

C'est de cette salle dont nous voulons surtout parler, parce qu'on s'est demandé à diverses reprises où avait été

(1) Les procès verbaux des délibérations du Conseil ont été rassemblés par M. Conrad Archambault, archiviste de l'Hôtel de ville, et ils forment un dossier curieux.

érigé un édifice aussi spacieux et quelles traces en étaient restées.

*

* *

Pour asseoir la salle, l'avocat Hugh Taylor "prêta" un lopin de terre borné au nord par la rue Sherbrooke, à l'ouest par la rue Drummond, au sud par la rue Ste-Catherine, et à l'est par la rue Peel, tracée pour l'occasion.

Quant aux plans, on s'en remit à l'architecte George Browne. Puis, comme il s'agissait d'une construction temporaire en bois, plutôt spacieuse que magnifique, le comité des citoyens s'engageait à la faire disparaître aussitôt les fêtes terminées.

Des anciens assuraient que l'énorme salle était de forme quasi circulaire et qu'elle avait 900 pieds de circonférence sur 300 pieds de diamètre. (D'autres disent 215 pieds.) Dans le centre de la salle, s'élevait, pour les musiciens, une estrade supportée par des colonnes enguirlandées. Au plafond, sur un délicat "champ rose", se détachaient les signes du zodiaque et quantité d'emblèmes.

*

* *

Signalons maintenant quelques détails de la visite royale. Le futur roi Edouard VII parvint à Québec le 15 août et il en repartit le jeudi 23 août, mais n'arriva à Montréal que le samedi 25 août, parce qu'en route il lui avait fallu arrêter aux Trois-Rivières et à Sorel.

Rendu à Montréal, le prince fut reçu par le maire Charles-Séraphin Rodier (revêtu d'une toge comme celle d'un lord maire de Londres), par les échevins, les notables et tout le monde. Une procession se forma qui l'escorta jusqu'au *Palais de Cristal*, édifice récemment construit et où le prince fit l'ouverture officielle d'une exposition. Ajoutons que ce palais se trouvait sur le côté sud de la rue Ste-Catherine, quelque peu à l'ouest de la rue Université. La cérémonie dura environ une demi-heure.

Immédiatement après, le Prince et sa suite furent transportés au hangar appelé "dépôt" Bonaventure (le mot gare n'était pas encore admis) ; l'on monta dans un

train spécial, superbement décoré, pour se rendre au pont-merveille et l'inauguration eut lieu.

Ensuite, le Prince fut conduit à la demeure de l'honorable John Rose, sur le versant de la montagne. La nuit venue, le petit Prince voulut se promener par les rues et jouir *incognito* de la belle illumination de la ville, mais on le reconnut et "sa voiture fut saluée", ce qui l'ennuya autant que d'entendre à satiété le "God save the Queen" partout où il paraissait.

Le dimanche, 26 août, office à la Christ Church, rue Ste-Catherine, puis grand repos, noblement gagné.

Nous voici au lundi, 27 août. C'est le soir du bal ; la ville est en rumeur ; sur les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, "dans l'ouest, ma chère", des équipages et des équipages s'alignent qui déversent des flots de soie, de dentelles et de draps d'où émergent de gentils minois et de rudes visages. Combien, dans cette cohue, sont heureux de pouvoir assister à une telle fête !

Plus de 4,000 personnes ont pris place dans la salle éclairée par plus de 2,000 becs à gaz (1). Les invités sont éblouis. (Cet éclairage semblerait peut-être terne aujourd'hui, mais en 1860, le gaz, avec sa flamme en papillon, était ce qu'il y avait de mieux).

"Le Prince dansa d'abord avec madame Young, femme de l'honorable John Young, président du comité de réception....." puis avec quelques demoiselles.....

Il s'est raconté bien des choses sur ce bal extraordinaire ; toutefois nous ne relèverons ici qu'un détail intéressant ceux qui aiment la toute petite histoire.

La Minerve, afin d'exciter la curiosité, peut-être pour embarrasser les invités, avait lancé l'entrefilet suivant, neuf jours avant le "dancing" :

"Un des écrivains chargé de tracer l'itinéraire du Prince de Galles dit qu'en dansant S. A. R. n'offre à une dame ou une demoiselle, d'après l'étiquette, que sa main gauche. Cette restriction à lui imposée comme héritier

(1) Sur le nombre de personnes présentes, sur le diamètre de l'édifice, sur le nombre de "jets de gaz", aucune version ne s'accorde. Nous prenons les chiffres qui nous semblent les plus probables.

présomptif du trône a produit parfois des effets comiques vu que le prince refuse invariablement sa main droite à toute danseuse qui veut s'en emparer" (1).

Il ne nous a pas été possible de savoir si le Prince de Galles, le soir du bal, donna la main gauche ou la main droite à ses partenaires. D'autres le diront.

Le concert

Le mardi, 28 août, avait lieu dans la grande salle, "contenant, cette fois, plus de 8,000 personnes, un concert en l'honneur de l'hôte royal".

"Le programme de la soirée était divisé en trois parties: la première se composait de musique sacrée, chantée par l'*Ovatorio*, association formée principalement des élèves de l'École Normale McGill; la seconde, d'une cantate de circonstance: paroles de M. Édouard Sempé, musique de M. Sabatier, et exécutée par 250 artistes et amateurs réunis sous le titre "d'Union Musicale"; la troisième, d'une série de morceaux d'opéras, chantés par des artistes que le comité de réception avait fait venir de New-York".

"Le Prince n'entra dans la salle qu'au moment de la cantate et repartit aussitôt après, la fatigue des jours précédents exigeant qu'il prît un peu de repos."

"Le coup-d'œil qu'offrait cette immense assemblée était des plus imposants, et bien supérieur à celui de la veille. La cantate fut chantée en français et eut très grand succès. Ceux des auditeurs à qui la langue de Racine n'était point familière pouvaient d'ailleurs suivre les paroles dans une excellente traduction en vers anglais de madame Leprohon, une romancière, à la mode".

Deuxième bal

Tant de gens avaient été désappointés, humiliés même, de n'avoir pu figurer au premier "dancing" ou au

(1) Dans les temps anciens, quand un puissant gentilhomme épousait une roturière, il lui donnait la main gauche au lieu de la main droite, afin de ne communiquer à sa femme et à ses enfants ni son rang ni sa condition. C'est ce qu'on appelait "un mariage de la main gauche".

concert qu'on prit pitié d'eux. Mais cette fois, les assistants n'étaient pas de la "haute".

Jeudi, 30 août — "Le comité des citoyens a eu l'heureuse idée de donner un deuxième bal pour l'avantage des classes moins aisées. Il avait environ 2,000 personnes. Le buffet était garni d'une manière aussi splendide que celui offert lundi dernier.

"S. A. R. à la demande du comité a daigné "en bon prince" venir honorer ce bal de sa présence. Son arrivée a été le signal des acclamations les plus enthousiastes". (*La Minerve*, 31 août 1860).

Troisième bal

Le comité des citoyens n'était pas "au-dessus de ses frais" dans son entreprise ; profitant de la vogue de la bâtisse, si on peut dire, il la mit de nouveau à la disposition du public. Et dans les journaux, entre autres la *Minerve*, on put lire la réclamation suivante : "Selon les désirs des Souscripteurs au Fonds de Réception des Citoyens, le Comité Exécutif ouvrira la bâtisse du bal, située rue Ste-Catherine, pour une troisième et dernière "réunion dansante" qui aura lieu jeudi soir, le 27 septembre 1860. La salle sera illuminée et arrangée autrement qu'elle l'a été précédemment.

La fin d'un colosse

Le fils de la Souveraine ayant tout vu "en Canada" on le promena aux États-Unis. Il reçut, là-bas, un accueil très chaleureux et la ville de Boston qu'il devait visiter imagina, elle aussi, de faire danser son hôte royal. Mais dans quelle salle ? Il la fallait grande, on y avait pensé sur le tard, où la trouver ? Quelqu'un parla de Montréal. Échanges de pourparlers, transaction rapide ; les journaux vont aux renseignements et une nouvelle surgit, nous la cueillons dans la *Minerve*, du 2 octobre 1860 :

"Le Comité de réception de cette ville a vendu l'édifice du grand bal au Comité de Boston, cette bâtisse doit être, en conséquence, immédiatement démolie pour en transporter les matériaux par le chemin de fer. L'édi-

fice doit être reconstruit avant la visite du prince de Galles à Boston, le 18 octobre. On comprend qu'il faut se dépêcher. Des arrangements ont été pris avec M. Garth (plombier bien connu) pour obtenir tous ses appareils à gaz, de manière que l'édifice érigé de nouveau à Boston présente la même apparence que celle du grand bal qui a eu lieu à Montréal".

Ainsi finit l'immeuble dans lequel des milliers de gens avaient assisté à des spectacles dont le souvenir resta fortement gravé dans leur mémoire. Et quand il nous en parlait, l'avocat Frédéric Lefebvre, la basse-phénomène, l'un de ceux qui avaient chanté au concert du 28 août 1860, il semblait revivre un des plus précieux moments de sa longue vie.

E.-Z. Massicotte

REPONSE

Une source d'eau minérale à Québec (vol. XLII, p. 144) — J'ignore où se trouvait la source d'eau minérale en question mais la lettre suivante de Denis Breton dit Dubois que je cueille dans la *Gazette de Québec* du 15 août 1799 aidera peut-être à la situer :

"Le soussigné, possesseur des Eaux Minérales au bout du faubourg Saint-Jean, croit convenable, tant par justice pour lui-même que pour le public, de publier le certificat du docteur Nooth, qu'il a entre ses mains, sous la signature du docteur, et qu'il donnera à lire à aucune personne quelconque.

Québec, 17 juillet, 1799

Ayant examiné les Eaux Minérales, au bout du fauxbourg St-Jean, je suis d'opinion que, dans bien des maladies, elles peuvent être un remède très utile. Toutefois qu'il y a foiblesse dans l'estomach et les intestins, l'usage de cette eau peut tendre à augmenter les pouvoirs de la digestion, et peut rendre les évacuations naturelles plus réglées et plus efficaces. Dans les maladies de la pierre, cette eau peut être très salutaire, et dans les cas d'acidité dans les premiers passages elle peut devenir d'un secours particulier.

(Signé) J. MERVIN NOOTH

Dennis Breton dit Dubois, No 32,
Fauxbourg St-Jean."

LE CANAL LACHINE SOUS LE REGIME FRANÇAIS

En 1934, M. Brisebois me proposait de choisir un sujet de conférence pour la Société Historique de Montréal. J'acceptai immédiatement. Déjà un sujet avait attiré mon attention: Saint-Sulpice et le canal Lachine.

Dans mes recherches aux archives du Séminaire de Saint-Sulpice, j'avais remarqué un manuscrit inédit, attribué à l'historien M. Pierre Rousseau, et intitulé: *Le Canal Lachine*, 1680-1733. Il me suggéra l'idée de la présente étude.

Cependant, la documentation en était incomplète et des erreurs s'y étaient glissées.

Quelques auteurs seulement, et d'une façon très incidente, ont parlé de la question du canal Lachine sous la domination française. En voici l'énumération: D. Girouard, dans son *Vieux Lachine* et son *Lac Saint-Louis*; E. Marceau, dans *Les Origines des canaux du Canada*; Madame Rhéaume, qui, le 8 février 1907, devant la Société Historique d'Ottawa, donna une conférence intitulée: *Lachine et l'origine de son Canal*; M. O. Maurault, p.s.s., dans ses études sur Dollier de Casson et sur les moulins de Saint-Sulpice, (Ext. de la *Revue Trimestrielle Canadienne*, février 1919, et de *Marges d'Histoire*); M. Noël Fauteux, dans *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*; et tout récemment, M. Aegidius Fauteux, dans sa *Biographie de Gédéon de Catalogne*.

Ajoutons à cette liste quelques pièces d'archives conservées ou à Notre-Dame ou à la Bibliothèque Saint-Sulpice: des vieux comptes du Séminaire pour les années 1689-1690; quelques écrits de Gédéon de Catalogne ou le concernant; les documents Faillon, manuscrits; les lettres de M. Tronson, troisième Supérieur général de Saint-Sulpice, lettres concernant le Canada et copiées en France, grâce aux soins de M. Aegidius Fauteux.

Près du pont de la 6e Avenue à Lachine, un monument, élevé par la Commission des Sites et des Monuments historiques du Canada, rappelle au voyageur les grandes lignes de l'histoire du canal Lachine. On y lit l'inscription suivante: "Canal de Lachine, commencé le 17 juillet 1821, ouvert en

1824, fini en 1825, agrandi en 1843-49 et en 1873-1884. — L'un des huit canaux qui par la voie des Grands Lacs et du Saint-Laurent relie l'Ouest canadien à la mer. En 1700, Gédéon de Catalogne entreprit de creuser un premier canal à Lachine entre le lac Saint-Louis et la rivière Saint-Pierre. (Même inscription en anglais.) Anno Domini 1931.

L'on peut donc distinguer quatre périodes dans la construction du canal Lachine: 1) Les premiers essais qui se firent jusqu'en 1821; 2) La construction proprement dite, 1821-1825; 3) Le premier élargissement, 1843-1849; 4) Le second élargissement, 1873-1884.

Vouloir décrire toutes les péripéties de cet ouvrage gigantesque exigerait un volume entier et la présente étude serait démesurément longue. C'est pourquoi j'ai limité mon travail au titre suivant: "Saint-Sulpice et le canal Lachine" ou ce qui revient au même: "Le canal Lachine sous le régime français".

Pour avoir une vue claire et nette de l'œuvre de Saint-Sulpice, il m'a paru nécessaire de grouper les faits en six chapitres distincts:

Ch. I, Les origines du projet; Ch. II, 1689 ou les premiers travaux; Ch. III, 1697 ou le canal Saint-Gabriel; Ch. IV, 1700-1701 ou la grande entreprise; Ch. V, 1702 à la conquête: essais infructueux; Ch. VI, La réalisation de l'œuvre sous le régime anglais.

Les origines du projet

De nos jours, le Saint-Laurent avec les Grands Lacs qui l'alimentent à sa source est un immense cours d'eau entièrement navigable. Il constitue un facteur important de la prospérité du pays.

"Projetez sur une carte de l'Europe le chenal à vaisseaux de notre grand fleuve et l'Europe aurait alors une voie fluviale qui desservirait le commerce de la Belgique, de la Hollande, de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Russie. Appliquez la longue étendue des canaux canadiens à la carte de l'Afrique Sud et vous couperez ce continent en deux, joignant ainsi l'Atlantique à l'Océan Indien. Projeté

sur l'Amérique du Sud, notre Saint-Laurent rivaliserait avec le fleuve des Amazones et s'étendrait de la Guyane anglaise jusqu'à la ville de Buenos-Ayres". (Ext. de: *Faits intéressants concernant le Havre de Montréal*, 1928.)

Mais ce beau fleuve qui fait notre gloire et notre richesse n'a pas toujours été ce qu'il est maintenant. Dompter ses flots tumultueux n'était pas une mince entreprise. Que de labeurs et de fatigues n'a-t-il pas imposés aux pionniers de notre sol! Tant bien que mal il pouvait transporter les voyageurs jusqu'à Ville-Marie, mais inutile d'aller plus loin, il refusait obstinément de livrer passage aux curieux qui auraient voulu s'avancer vers les terres de l'Outaouais ou les régions des Grands Lacs.

En 1541, Jacques Cartier eut l'intention d'explorer le Sault-Saint-Louis, comme il fut appelé plus tard. S'avancant avec une seule embarcation et se voyant dans l'impossibilité de remonter le courant, il décide de continuer son chemin par terre. Il se dirige dans un sentier battu et rencontre quatre Indiens auxquels ils confie son dessein. Ceux-ci s'offrent comme guides, mais après une longue randonnée, déclarent à Cartier que le haut des rapides est encore loin d'être atteint. Cette déclaration découragea-t-elle notre explorateur? Toujours est-il que Cartier rebrousse chemin et retourne à son petit navire.

En 1603, Champlain, accompagné de Pontgravé, se détermina aussi à visiter les rapides du Saint-Laurent. Il suivit les pas de Cartier, mais fut en butte aux mêmes difficultés: Il revint à son point de départ. C'est au cours de ce voyage qu'il donne aux rapides le nom de Sault-Saint-Louis.

En 1615, il y fit un autre voyage et depuis, le haut Saint-Laurent n'a guère été exploré par les Européens jusqu'à la fondation de Montréal en 1642.

Déjà, on se rend compte des difficultés du Sault-Saint-Louis pour l'exploration et la conquête du pays.

Les Sulpiciens deviennent propriétaires et seigneurs de toute l'île de Montréal et, peu à peu, concèdent leurs terres aux colons. Des établissements se forment du côté de la rivière Saint-Pierre, puis toujours de plus de plus loin. Les forts Rémy, Rolland et de la Présentation sont établis; La-

chine, Gentilly et les missions du "Bout de l'Isle" deviennent des points importants. Les voyages au loin s'organisent: tels la mission de Kenté et les voyages aux Illinois. L'explorateur avait dompté la fougue du Sault-Saint-Louis, mais il n'en reste pas moins vrai que les rapides constituaient pour tous un embarras et un danger: un embarras pour le transport des marchandises, et un danger pour ceux qui s'aventuraient sur leurs eaux menaçantes.

Pour le démontrer, voici un extrait du mémoire de Gédéon de Catalogne, en date du 7 août 1712: "Le Sault-Saint-Louis oppose de grandes difficultés au commerce, c'est un rapide impraticable ou du moins très dangereux où ont péri grand nombre de canots avec leurs charges et leurs voyageurs. Certaines années, le roi y a perdu plus de 200 pistoles et les habitants de Lachine ne peuvent par cette voie transporter leurs marchandises à Montréal". Catalogne excède probablement la juste note en montrant un si grand nombre de personnes englouties dans le Sault-Saint-Louis; son mémoire, cependant, document contemporain des faits, fait mieux comprendre la nécessité d'une entreprise qui devait remédier à un si grand malaise.

"C'était avec des peines et des fatigues infinies, dit M. Ernest Marceau, dans son article sur les Origines des Canaux du Canada, que les canots pouvaient, en suivant de très près le rivage, remonter ou descendre les parties les moins agitées" des rapides. "Il fallait faire portage à plusieurs endroits et presque partout recourir à la cordelle, et malgré les plus grandes précautions, les accidents n'étaient pas rares, dans lesquels hommes et embarcations étaient perdus".

Si l'on se rappelle l'accident arrivé au chevalier de Lahontan, le 28 septembre 1687, on comprendra quels avantages pouvait apporter à la colonie la création du Canal Lachine. Laissons-le raconter lui-même l'accident.

"J'ai pensé, dit-il, périr au Sault-Saint-Louis, à trois lieues de Montréal, car notre canot ayant tourné dans les bouillons je fus transporté par la force du courant jusqu'au pied de la cataracte, sur quelques fonds plats de trois ou quatre pieds de profondeur, d'où M. de Vaudreuil me retira par

un hasard extraordinaire. Le canot et les pelleteries des six sauvages furent perdus et un de ces malheureux fut noyé”.

“Comme toujours, le remède était à côté du mal, et le remède ici, c'était un petit cours d'eau insignifiant, la rivière Saint-Pierre, qui venait se jeter dans le Saint-Laurent au pied même des rapides, en faisant un saut de quelques pieds, et qui remontait parallèlement au fleuve jusqu'à une flaque sans profondeur et de peu d'étendue, qu'on appelait le lac Saint-Pierre ou lac à la Loutre (Ernest Marceau).

“En coupant obliquement à travers les terres, on arrivait, environ un mille plus loin, aux eaux relativement tranquilles qui sont à la sortie du lac Saint-Louis”. Rendre navigable la petite rivière Saint-Pierre et creuser une tranchée du lac à la Loutre jusqu'au Saint-Laurent, voilà en quoi consistait le projet du canal Lachine.

L'historien, M. Pierre Rousseau, P.S.S., fait remonter l'idée de creuser le canal à l'année 1680 ou 1679 tout au plus. “Le premier document authentique, dit-il, qui fasse mention du canal Lachine, est la lettre de M. Tronson à M. Trouvé, du premier juin 1681. Cette lettre, qui n'est pas une approbation du projet, répond à une communication de l'année précédente venant du Canada et envoyée à Paris. La vérité est qu'en 1680 l'idée du canal n'était pas nouvelle; on en parlait depuis longtemps. C'est ce que démontre un autre document authentique, récemment identifié dans un dépôt d'archives du gouvernement français. Il date de 1670 ou 1671 et est attribué à l'abbé François de Salignac Fénelon, frère puiné du grand archevêque de Cambrai et ennemi célèbre du gouverneur Frontenac. C'est un long mémoire sur le Canada où l'auteur parle des richesses de la contrée, de ses habitants et des améliorations qu'on pourrait y faire. Voici le passage qui a trait au canal Lachine. Pour le bien comprendre, faisons avec M. de Fénelon le voyage de Kenté à Montréal. L'auteur était missionnaire à Kenté et revenait à Montréal. Chemin faisant, il rédige son mémoire et à mesure qu'il avance, il fait la description du pays qui s'offre à sa vue.

Le voici près de Lachine: “Tous ces rapides et le lac Saint-Louis étant passés, on arrive enfin à la première habi-

tation française qui est dans le haut de l'île de Montréal. C'est un poste merveilleux pour recevoir les Sauvages, car quoiqu'on n'ait pas plus de six lieues de belle navigation en remontant du côté du grand fleuve qui fait les rapides dont nous avons parlé, on peut néanmoins avoir vingt et cinq lieues de belle navigation dans une autre rivière qui n'est guère moins grande que le fleuve et qui envoie une de ses branches dans le grand fleuve à la tête de l'île de Montréal. C'est aussi probablement cette rivière qui fait cette île par le moyen de cette branche qui vient, comme nous l'avons dit, se joindre au grand fleuve à la tête de l'île de Montréal, et le reste de la rivière, laquelle, passant dans le derrière de l'île, va mêler ses eaux avec celles du fleuve, au bas de l'île de Montréal, en quoi il est à remarquer combien Montréal est un lieu avantageux, puisque c'est le point où les deux plus grandes rivières de tout le pays aboutissent".

Ce passage est d'un style diffus et obscur, mais on y devine la pensée de l'auteur : montrer l'importance de l'île de Montréal et la nécessité d'en hâter le développement.

M. de Fénelon continue : "Après cette digression, je reprendrai la première habitation française, pour dire que, de là à la ville de Montréal, il y a trois lieues de navigation difficile, la rivière étant toute remplie de roches, à quoi on prétend qu'il ait aisé de remédier en faisant un canal au dedans de l'île, au bas du lac Saint-Louis, où est située la première habitation française qu'on nomme Lachine; car il y a fort peu de terrain à couper pour faire un passage depuis le dit lieu jusqu'à la rivière Saint-Pierre, qui est dans la dite île, et, en ôtant les arbres qui y sont tombés, son lit serait fort beau et assez profond pour porter les bateaux qui, descendant d'en haut, pourraient par ce moyen aller rentrer dans le grand fleuve, où cette petite rivière va tomber au-dessous de tous les rapides. Ainsi par le moyen de ce canal, on gagnerait près de trente lieues de belle navigation qu'on n'a pas, et l'on pourrait faire descendre tous les bois qui se trouveraient dans toute cette étendue de pays, qui consistent en de très beaux chênes et pins, qui serviraient merveilleusement à la construction des navires".

De ce texte, concluons que l'idée du canal Lachine est encore antérieure à l'année 1670. L'abbé de Fénélon ne suggère pas personnellement ce projet comme moyen de remédier aux rapides, il ne fait que signaler une chose déjà connue et "discutée avant lui". A qui donc faudrait-il attribuer l'idée première du canal? Faute de documents, on ne peut que faire des conjectures sur cette question. Il faudrait peut-être l'attribuer à l'un des missionnaires qui voyageaient dans les pays d'en haut ou à l'un des personnages de marque de la colonie, tel que Robert Cavelier de la Salle, dont les domaines étaient du côté du lac Saint-Louis. Il est probable aussi que le projet ait pris naissance au cours de certaines conversations: on aurait déploré les dangers des rapides et tout naturellement serait venue l'idée de trouver une solution au problème.

La question du canal semble sommeiller pour une période d'une dizaine d'années. Aucune pièce d'archives n'en fait mention. Il est vraisemblable pourtant que le projet continua de s'agiter et qu'on le mûrit davantage.

Vers 1680, M. Dollier de Casson, Supérieur de Saint-Sulpice à Montréal depuis 1678, propose au Supérieur général de Paris, M. Tronson, d'ouvrir une tranchée à travers les terres, du lac à la Loutre jusqu'à Lachine. Il a en vue deux objectifs: le premier, permettre aux canots "qui descendaient de la région des Grands Lacs d'éviter les rapides du Sault-Saint-Louis" et d'atteindre Montréal sans accident, et le deuxième, construire quelques moulins à farine sur les bords de ce canal. Le mémoire de M. Dollier n'existe plus, mais ses intentions sont connues par la lettre déjà citée de M. Tronson à M. Trouvé, n date du 1er juin 1681.

Le Supérieur général est d'avis que le travail ne peut s'exécuter pour le moment. "Je ne crois pas, dit-il à M. Trouvé, que les grands projets que l'on fait pour un canal et pour des moulins se puissent exécuter dans l'état où nous sommes. Il faut régler la dépense que l'on fait par les revenus que l'on a. S'il y en a de reste, il faut les employer à payer ses dettes et commencer par acquitter la maison. J'en écris à M. Dollierd'en user de la sorte..... Il sera toujours bien plus avantageux pour la colonie d'attendre à l'augmenter par

ces grandes dépenses, lorsqu'on sera bien fondé, que de s'exposer, en la voulant maintenant accroître, à s'épuiser et se mettre hors d'état de s'en occuper à l'avenir."

En principe, M. Tronson n'était pas opposé à l'entreprise; il ne s'agissait que de la remettre à plus tard.

"M. Dollier, dit M. Pierre Rousseau, espérait sans doute rentrer dans ses fonds et couvrir ses dépenses par les revenus de ses moulins; mais le peu d'encouragement trouvé à Paris, l'établissement de la mission de la Montagne, la construction de l'église paroissiale, l'incendie de Saint-Gabriel, l'entreprise des fortifications de la cité, la guerre des Iroquois, ajournèrent les travaux du canal jusqu'à 1689, où il en est de nouveau parlé."

1689 ou les premiers travaux

M. Dollier avait poursuivi son plan. En France, on semble ne plus penser à l'affaire et les lettres du Supérieur général n'y font pas allusion.

Mais voici qu'en 1689, l'idée du canal Lachine remue de nouveau tous les esprits. Cette fois, l'entreprise allait recevoir un commencement d'exécution. Trois personnages principaux sont en cause: MM. Dollier de Casson, de Champigny et Rémy, auxquels il faut peut-être en joindre un quatrième: Gédéon de Catalogne.

M. Dollier s'était plaint à M. de Champigny des habitants de Lachine qui ne payaient point leurs redevances au Séminaire. L'intendant, en conséquence, fit publier la proclamation suivante: "Sur ce qui nous a été présenté par Messire Dollier, Supérieur des Messieurs du Séminaire de Montréal, qu'il est dû au dit Séminaire par les habitants de Lachine plusieurs sommes et cens dont ils ne peuvent tirer paiement, nous requerrant d'ordonner qu'ils les payeront ou travailleront pour eux pour l'acquitter";

"Sur quoi, nous avons ordonné que les dits habitants qui sont débiteurs encore au dit Séminaire payeront ce qu'ils doivent, à peine d'y être contraints par toutes voies dues et raisonnables ou bien travailleront aux ouvrages qu'ils leur indiqueront pour s'acquitter. Fait ce 5 juin 1689", et signé: Champigny.

Fort de cette ordonnance, M. Dollier le même jour lança aussi son ordre, invitant les habitants de Lachine à venir travailler au creusage du canal :

“Tous ceux qui doivent au Séminaire parleront à M. Rémy, curé de Lachine, afin que s'ils n'ont pas payé, ils se rendent aux travaux qu'il leur marquera, le 13 du présent mois, avec leur bêche et leur hâche. Si ceux qui doivent et ceux qui ont promis de bonne volonté font leur devoir, j'espère que dans deux mois, sans accidents, les canots passeront du lac Saint-Louis dans la rivière Saint-Pierre. Ce qui sera un tel bien que toute l'île et en particulier Lachine s'en ressentiront et même tout le pays. Car du moulin à la ville le travail n'est pas de valeur. D'ailleurs, on n'y conviera pas Messieurs de Lachine. On ne demandera aucune imposition ni chose semblable sur le dit canal. On sait que nous sommes tous éloignés de tels intérêts, mais qu'on marque aussi sa bonne volonté. Fait à Ville-Marie, ce 5 juin 1689”.

M. Dollier de Casson ne pouvait montrer un plus grand désintéressement pour le bien de sa seigneurie et pour tout le pays en général. Il accorderait à tous sans rétribution aucune le droit de passage sur le canal. Il est vrai que la main-d'oeuvre, dans sa pensée, ne devait pas coûter bien cher. Les habitants de Lachine qui devaient au Séminaire, auxquels se seraient joints un certain nombre de volontaires, auraient fait l'ouvrage presque sans frais du côté de Lachine. Par contre, du côté de la ville, il était aussi probable que des bonnes volontés se seraient offertes pour débarrasser la rivière Saint-Pierre des roches et des troncs d'arbres qui l'encombraient.

Le jour fixé pour le commencement de l'ouvrage était donc le 13 juin 1689. Les superstitieux y auraient vu le présage d'un malheur et les événements leur auraient donné raison. Se mit-on réellement à l'oeuvre à la date prévue? Tout nous porte à le croire; du moins, on ne commença que quelques jours plus tard et les travaux furent menés de main ferme. Un état de comptes de 1689 conservé au Séminaire nous en fournit la preuve.

M. Dollier estimait que dans deux mois, sans accidents, le canal serait entièrement creusé.

Il demande aux habitants d'apporter leur bêche et leur hache, tandis que le Séminaire fournira les autres outils nécessaires. Il s'agit simplement de couper les arbres qui se trouvent sur le passage du canal, puisque l'on passait en pleine forêt, et d'ouvrir la tranchée. Voilà qui est bien facile en apparence!

Malheureusement, on s'était mis à l'oeuvre sans compter sur deux faits qui allaient interrompre le travail des ouvriers.

Le malheur va fondre sur Lachine. De cette petite paroisse où "les terres sont très fertiles", où "les semences et récoltes se font quinze jours plus tôt qu'ailleurs" et où "les habitants sont fort à l'aise par le commerce qu'ils font avec les Sauvages", il ne restera bientôt que des ruines. Deux mois se sont à peine écoulés depuis le commencement des travaux, quand les Iroquois tombent à l'improviste sur le village. C'est le massacre de Lachine, en date du 25 août 1689. "Tout est mis à feu et à sang; les maisons sont brûlées et la plupart des habitants, dont quelques-uns seulement se sauvent, sont ou tués ou emmenés captifs".

"Puis les terres en labour deviennent incultes pendant plusieurs années par la crainte d'un retour semblable". Comme les Iroquois semèrent la terreur dans toute l'île de Montréal jusqu'à la mi-octobre, on peut affirmer que la constance de M. Dollier fut vaincue pour le moment et que ses travaux cessèrent pour l'année 1689.

Les choses n'en restèrent pas là. On peut affirmer encore que dans les deux ou trois années qui suivirent le massacre, M. Dollier donna suite à son dessein. D'après une carte de Chaussegros de Léry, dessinée en 1733, l'entreprise du canal est un ouvrage considérable. Or, il est invraisemblable qu'avant l'invasion des Iroquois, on ait eu le temps de faire quelque chose de bien marquant. Déjà, en 1690, un an à peine après le massacre, Saint-Sulpice concède bon nombre de terres dans les environs de Lachine. Les nouveaux propriétaires avec les anciens qui avaient encore des intérêts dans la localité ont dû se rallier au projet de M. Dollier et tous ensemble se concerter sur les moyens à prendre pour la réussite du canal.

Des lettres de M. Tronson font aussi foi de la continuation des travaux.

Le 14 mars 1693, il écrivait à M. Dollier au sujet du canal commencé: "Je ne sais si l'on a bien examiné les inconvénients qui pourraient peut-être arriver du canal commencé, les dépenses pour l'entretenir, le terrain qu'il occupera, le danger qu'il n'emporte le moulin, la crainte qu'il n'inonde les terres voisines. Ce sont là toutes choses que vous aurez le temps d'examiner, car je ne vois nulle apparence et je ne crois pas aussi que vous ayez le dessein de le continuer si tôt. Aussi je vous conseille de ne point vous presser. Il faut attendre un meilleur temps".

L'oeuvre se poursuivait donc; mais un nouvel obstacle s'oppose aux travailleurs. La carte de Chaussegros de Léry, de 1733, en dit quelque chose: elle fait voir le "canal commencé (à Pointe-à-Cardinal) par Messieurs du Séminaire qu'ils ont abandonné, n'ayant peu de profondeur, à cause du roc".

On avait commencé le travail, dit M. Pierre Rousseau, sans connaître la géologie et sans sonder le terrain. "On avait cru que le sol de sable, de glaise et de gravier était sur le parcours entier du canal tel qu'on le connaissait aux deux extrémités. On n'avait pas soupçonné que les couches de rochers qui créaient les rapides et les chutes du Saint-Laurent traversaient l'île de Montréal et que le canal allait être interrompu par les bancs de grès et de calcaire qui barraient son chemin. Là, l'ingénieur (Gédéon de Catalogne?) et les ouvriers allaient être arrêtés dans leurs travaux. L'obstacle était facile à surmonter, mais ce qui fit défaut, ce furent les fonds nécessaires pour le vaincre".

Ecrivant à M. de Casson, le 28 février 1692, M. Tronson nous fait mieux connaître les difficultés éprouvées: "Je ne puis vous celer que vous êtes en réputation de trop entreprendre et parmi les exemples que l'on en donne, on ne manque pas d'y mettre le canal que vous avez entrepris et que vous voulez continuer. On dit qu'on le fait passer par des bois et par des terres dont il est difficile de connaître la qualité, n'étant pas encore défrichées, en sorte que l'on sera peut-être obligé d'en faire un autre. Il me semble que la guerre,

la famine, les besoins et les misères du pays sont des raisons suffisantes pour l'interrompre".

Ecrivant la même année à M. de Belmont, le Supérieur ajoutait: "Je vois ce qui reste à faire dans la maison: des choses qui seraient très utiles en réalité, mais qui ne peuvent pas se faire sans qu'il faille pour cela s'endetter. Je marque en particulier à M. Dollier le canal qu'on a commencé et qui ne peut se faire qu'avec beaucoup de dépenses".

Ces considérations étaient graves et donnaient à réfléchir; mais les inconvénients redoutés, l'expérience l'a démontré depuis, n'ont pas eu toute la portée qu'on leur donnait. Il est touchant de voir "le respect de la liberté que M. Tronson lui accorde" et "les ménagements avec lesquels il lui fait entrevoir son désir sans l'exprimer formellement". M. Leschassier, successeur de M. Tronson, se montrera plus décidé dans l'expression de ses ordres.

Au commencement de 1694, l'idée du canal Lachine était déjà un fait du passé; on n'y songeait plus. On peut supposer que le Supérieur de Ville-Marie recula devant les réflexions de son Supérieur général, qu'il n'osa pas contrecarrer son désir, ou qu'il fut arrêté dans ses plans "par l'embaras des finances du Séminaire".

M. Tronson, le 7 avril de la même année, lui en exprima toute sa satisfaction: "Je suis bien aise qu'on ne pense plus au canal. Si la chaussée du moulin et le fossé pour égoutter les eaux de vos terres dans la rivière Saint-Pierre étaient nécessaires, à la bonne heure qu'on les ait faits". Je n'ai pu établir quel était ce fossé pour l'égouttement des terres, mais il ne me paraît avoir aucune relation avec le canal.

Gédéon de Catalogne prit-il réellement part aux travaux de 1689 et des années suivantes?

M. Pierre Rousseau est pour l'affirmative et, selon lui, le grand coupable de la non-réussite du canal serait Gédéon de Catalogne qui "depuis peu exerçait à Montréal les fonctions d'ingénieur du roi peut-être sans la science nécessaire à sa profession".

L'opinion paraît un peu exagérée. Si Gédéon de Catalogne prit part aux travaux, il n'en fut pas la tête dirigeante et son nom n'y figure pas comme dans la célèbre entreprise

de 1700. Sa part de responsabilité en serait pour autant diminuée.

Catalogne, jusqu'ici enseigne d'une compagnie des troupes de la Marine, n'aurait pas débuté "par un coup de maître dans les fonctions d'arpenteur et d'ingénieur dont il se décorait". Si l'on en croit son propre témoignage, il serait devenu dans la suite un ingénieur célèbre; mais "tout habile qu'il fut, dit M. Aegidius Fauteux, il ne fut jamais considéré comme un ingénieur d'école, mais comme une sorte d'autodidacte dans sa profession. Il aurait appris peu à peu à être ingénieur un peu comme on devient forgeron en forgeant. Tout ce qu'il fallait pour cela, c'était de l'intelligence et de l'audace et il ne paraît avoir manqué ni de l'un ni de l'autre".

Je viens d'émettre l'idée que Catalogne ait aidé MM. Dollier et Rémy dans leur plan de 1689. C'est probable, sinon certain. Dès le 28 février 1690, M. Dollier concédait à Catalogne une terre le long de la rivière Saint-Pierre, concession accordée "pour gratification des services que le dit concessionnaire a rendus à mes dits sieurs les Seigneurs en cette île". Quels peuvent être ces services rendus à Saint-Sulpice, sinon ceux que Catalogne aurait offerts pour le canal en sa qualité d'arpenteur ou d'ingénieur?

D'autre part, c'est à peu près certain, M. Dollier de Casson ne pouvait commencer de si grands travaux, sans recourir à l'expérience ou à la supposé compétence d'un homme de métier. Or, si l'on consulte le Mémento historique de Montréal de M. E.-Z. Massicotte, seul Gédéon de Catalogne y apparaît comme sous-ingénieur du roi de 1688 à 1699; seul aussi Bénigne Basset y figure comme arpenteur officiel de 1663 à 1696.

Comme Bénigne Basset ne s'est jamais dans la suite occupé du canal Lachine, il ne serait pas téméraire, ce me semble, de conclure que Catalogne y fut mêlé dès 1689.

Propriétaire d'une terre depuis le 28 février 1690, Catalogne épousait, le 9 août, Marie-Anne Lemire et, dans son acte de mariage, prenait le titre de "Sieur de Catalogne". La particule "de" l'élevait d'un rang dans la société. "Il n'en coûtait pas davantage, dit Pierre Rousseau, pour entrer dans la noblesse".

1697 ou le canal Saint-Gabriel

Avant d'étudier la question, il faut établir un problème topographique.

Le parcours régulier et naturel de deux rivières va nous intéresser : la rivière Saint-Martin ou Petite Rivière et la rivière Saint-Pierre.

La rivière Saint-Martin, venant de l'est, suivait la rue Craig, obliquait vers le sud-ouest à la Petite rue Craig, retournait vers l'ouest, descendait vers le sud à la rue Chaboillez, après avoir recueilli les eaux de la rivière Prud'homme venant de la montagne, puis, se joignant à l'une des branches de la rivière Saint-Pierre dont il sera bientôt question, revenait avec celle-ci vers l'est suivant d'assez près la rue William, pour se jeter dans le fleuve à la Pointe-à-Callières, en arrière de Notre-Dame.

La rivière Saint-Pierre, elle, prend sa source dans le lac Saint-Pierre ou "à la Loutre", (où se trouvent maintenant les cours de chemins de fer connues sous le nom de Turcot), se dirigeait vers l'est parallèlement à la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Atwater, puis tournait vers le sud. A la hauteur de la rue actuelle du Grand-Trunk, elle se divisait en deux branches, dont la principale se jetait dans le fleuve en face de l'île Saint-Paul. L'autre moins considérable, obliquait vers le nord-est et, non loin de la Gare Bonaventure, se joignait à la rivière Saint-Martin pour s'écouler avec celle-ci vers la Pointe-à-Callières.

Cette deuxième branche de la rivière Saint-Pierre, d'après les cartes géographiques, prend tantôt le nom de rivière Saint-Pierre, tantôt le nom de Petite Rivière, parce qu'elle recueille à la fois les eaux des rivières de ces deux noms.

De ces deux noms, je préfère celui de "Petite Rivière", pour ne pas confondre la branche moins considérable avec la principale, les deux portant le nom de rivière Saint-Pierre.

La topographie naturelle des lieux connue, voyons les faits qui vont briser cet ordre premier et utiliser les deux rivières pour les besoins de l'île de Montréal.

En 1694, M. Dollier de Casson paraissait avoir renoncé pour toujours à son projet du canal Lachine. Finie donc

l'espérance de naviguer un jour sans accident du lac Saint-Louis à la ville de Montréal. Or, voici que sous l'impulsion de la nécessité, se forma dans l'esprit de M. Dollier un autre projet, moins imposant que le premier, certes, mais tout de même, d'une très grande utilité pour les habitants.

Les Messieurs de Saint-Sulpice étaient seigneurs de l'île de Montréal. "Avant tout, dit l'abbé O. Maurault, dans un article sur les moulins de Saint-Sulpice, chaque seigneur se voyait obligé de procurer à ses censitaires deux objets de première nécessité: un moulin et une chapelle desservie par un prêtre. Il fallait à nos pères le pain quotidien sous sa double forme corporelle et spirituelle". Si raisonnable que fut cette obligation, elle n'allait pas toujours sans de graves difficultés.

Dans les terres sulpiciennes sises en dehors de Montréal, les moulins étaient assez nombreux et fonctionnaient bien: Montréal n'en était pas suffisamment pourvu. Il y avait bien ici et là quelques moulins à vent, mais ils étaient loin de satisfaire aux besoins de la population. Paris demandera plus tard de multiplier les moulins à vent. A quoi auraient-ils servi, si le vent ne soufflait pas? A maintes reprises, les habitants ont dû manger leurs grains bouillis, faute de vent pour les moudre.

Une seule solution s'imposait, bâtir des moulins à eau. Quand on jette un coup d'œil sur la carte montréalaise, on convient de la difficulté de l'entreprise. Les rivières sont nombreuses, mais petites et d'un faible débit d'eau.

Le second projet de M. Dollier avait donc été élaboré grâce aux circonstances et aux nécessités du temps. L'eau d'une seule rivière était insuffisante pour mouvoir un ou plusieurs moulins. Si on réunissait en un seul cours tout le débit de deux rivières, déjà l'on espérait pouvoir actionner les moulins en question. C'est l'idée à laquelle on s'arrêta.

L'endroit jugé le plus propice à la construction de moulins est le point situé à l'angle actuel des rues Saint-Paul et Saint-Henri. Aussi imagine-t-on de relier complètement la rivière Saint-Pierre à la rivière Saint-Martin, en sorte que les eaux de la première s'ajoutant à celles de la seconde soient capables de faire fonctionner les moulins.

La plus grande partie des eaux de la rivière Saint-Pierre, s'échappant en pure perte vers l'île Saint-Paul, il faut les détourner et les diriger vers la rivière Saint-Martin, au moyen de cette branche secondaire dont la tête est à la hauteur de la rue du Grand-Trunk. A cette tête, on établit un barrage pour empêcher l'eau de couler vers l'île Saint-Paul, (d'après un manuscrit de 1808) ; on débarrasse le lit de cette branche des déchets qui l'encombrent ; peut-être aussi lui donne-t-on plus de largeur et de profondeur.

Ce n'est pas tout. Le cours de la Petite Rivière, de la rue Chaboillez à la Pointe-à-Callières, n'est pas jugé convenable pour l'établissement d'un moulin. Donc, entre ces deux points, on ouvrira une tranchée distincte, qui sera établie un peu au-dessous de la rue Saint-Paul, parallèlement à la Petite Rivière, et se joindra à celle-ci près de la rue McGill.

Cette tranchée du canal recevait ainsi un fort débit d'eau tant de la rivière Saint-Pierre que de la rivière Saint-Martin.

Quant à la Petite Rivière, elle ne recevait que le trop-plein de la tranchée ; aussi demeurait-elle à sec la plus grande partie de l'année jusqu'à la rue McGill. Plus tard, à la construction du troisième collège de Montréal, rue Saint-Paul, on comblera la tranchée, et la Petite Rivière, sauf quelques légères déviations, reprendra alors son cours régulier et naturel. Les collégiens, dans leur langage, l'appelleront familièrement le "Styx".

Tel est, dans l'ensemble, le canal Saint-Gabriel entrepris par M. Dollier de Casson vers 1697.

Sur la construction elle-même du canal Saint-Gabriel, nous n'avons guère pour nous renseigner que les lettres de M. Tronson, un procès-verbal de Catalogne et un manuscrit de 1808, donnant la description de la ferme Saint-Gabriel.

"Le Séminaire fit creuser un canal pour joindre l'eau du lac Saint-Pierre à celle de la Petite Rivière et donner par là plus d'eau au moulin près de la ville"..... "Le Séminaire s'est réservé expressément toute l'eau de la rivière Saint-Pierre et est seul maître de disposer, de son gré, de la digue qui la retient pour la détourner vers le canal Saint-Gabriel ; sans cela,

on se serait souvent exposé à manquer d'eau dans le domaine pour abreuver les animaux”.....

N. B. Ce qui précède est un extrait d'un manuscrit de 1808. Un peu plus loin, on lit encore: “Le ruisseau qui traverse le terrain de Saint-Gabriel depuis le Petit Lac et qui s'est jeté dans la Petite Rivière est une des richesses du domaine; sans cela, on ne pourrait y faire pacage en été et on se priverait par là du meilleur du revenu. Il faut par conséquent avoir bien soin d'entretenir en bon état la digue qui empêche le lac de se décharger dans la rivière Saint-Pierre. Le Séminaire a droit non seulement à celle qui existe, mais aussi à en construire d'autres.

L'an 1697, Catalogne, à l'ordre de M. Dollier, “se transporte exprès sur les terres cy-devant concédées à l'Hôpital de Montréal pour mesurer et borner la dite terre que le dit Hôpital a cédé par échange au dit Séminaire, pour fin de creusage du canal Saint-Gabriel, cy-devant un ruisseau”.

L'année 1697 donc est la principale dans l'histoire de ce canal. Peut-être les travaux commencèrent-ils en 1696, mais ils ne se prolongèrent pas longuement en 1698.

Étudions la lettre de M. Tronson à M. de Belmont, du printemps 1698. “J'ai reçu cet automne dernier (1697, par conséquent) avec votre lettre le plan que vous m'avez envoyé qui est à demi-effacé. J'y ai cherché le canal de mille toises que vous faites à ce que vous dites, pour faire entrer l'eau du grand fleuve dans la rivière Saint-Pierre. Mais je ne puis concevoir en quel endroit il peut être, parce qu'il me semble que s'il était proche de la ville, la rivière Saint-Pierre étant plus haute que le fleuve n'est à cet endroit, l'eau du grand fleuve n'y pourrait entrer. C'est une difficulté qui s'éclaircira mieux sur les lieux que sur un plan comme le vôtre. Je crois que l'on ne se sera pas exposé à faire une si grande dépense sans avoir bien pris le niveau. A quoi pensez-vous que coûtera la dépense de ces mille toises et à quelle somme revient le canal que l'on a fait pour tirer l'eau de la rivière Saint-Pierre? Il faut que le moulin soit bon afin que l'on puisse retirer le revenu de ces sommes”.

Un peu plus loin: “On me mande qu'on a fait deux moulins proche de la ville, mais que l'eau leur manque, car com-

me ces deux rivières sèchent dans les grandes chaleurs et qu'elles glacent en hiver, cela fait qu'ils ne pourront pas tourner la moitié du temps, ce qui a fait faire une assemblée pour trouver le moyen de faire venir de l'eau, et l'on a résolu que ne la pouvant tirer que du grand fleuve, on ferait seulement un petit fossé qui conduira l'eau dans le lac Saint-Pierre et l'on mande que ce fossé coûtera quatre mille livres.

Ce que j'ai à vous dire sur cela, c'est: 1. que le petit fossé qu'on veut faire est apparemment celui que vous me mandez devoir avoir mille toises de long; 2. que ce petit fossé n'est pas auprès de la ville, mais vers Lachine; 3. nous ne voyons point dans votre carte où sont les deux rivières; qu'on s'étonne comment on a fait une si grande dépense pour deux moulins sans avoir prévu auparavant s'il y aurait de l'eau

Cette lettre fait mention de deux canaux différents: le canal Saint-Gabriel et le canal de mille toises qui coûtera quatre mille livres. Lorsque M. Tronson parle des deux rivières qui gèlent en hiver, il s'agit évidemment des rivières Saint-Pierre et Saint-Martin, qui fournissent l'eau au canal Saint-Gabriel. L'auteur de la lettre reconnaît aussi par ailleurs l'existence du canal Saint-Gabriel. Après avoir parlé du fossé de mille toises, il ajoute: "A quelle somme revient le canal que l'on a fait pour tirer l'eau de la rivière Saint-Pierre?"

Donc, le canal Saint-Gabriel a bien existé. Il fut même terminé. Il avait pour but de faire mouvoir les deux moulins situés près de l'emplacement du troisième collège de Montréal, à l'angle actuel des rues Saint-Paul et Saint-Henri.

Malheureusement, les moulins ne peuvent donner leur plein rendement: les deux rivières gèlent en hiver et sèchent en été. Toute la question est encore à débattre, il faut un plan nouveau. Il faut trouver de l'eau pour remplir le canal Saint-Gabriel. On imagine alors un autre canal de mille toises de long (ce petit fossé de tout à l'heure) qui, prenant l'eau dans le fleuve Saint-Laurent à Lachine, la conduira au lac Saint-Pierre et de là au canal Saint-Gabriel.

On voulait creuser "ce petit fossé" du côté de Lachine et pour cette fin on aurait utilisé une partie de la tranchée

déjà ouverte pour le canal Lachine de 1689. Il s'agissait donc en réalité d'un nouveau canal Lachine, quoique de moindre importance que le premier.

Par là, je contredis l'opinion de M. Pierre Rousseau. **“Ce fossé, dit-il, doit exister encore et doit être cette décharge du canal Lachine, vis-à-vis le milieu de l'île Saint-Paul, non loin du pied des rapides”**. Ce n'est pas admissible, car ce canal de mille toises n'a jamais été terminé. De plus, cette décharge du canal Lachine n'est autre que la tranchée principale de la rivière Saint-Pierre; M. Rousseau a certainement mal interprété la lettre de M. Tronson déjà citée où il est dit que **“ce petit fossé n'est pas près de la ville, mais vers Lachine”**; et cette autre lettre du même à M. Dollier de Casson: **“Je vois dans les résultats de vos assemblées qu'on a résolu de faire un petit fossé dans le canal autrefois commencé, pour y faire couler l'eau nécessaire à faire tourner les trois moulins à l'eau.**

N. B. Parmi ces trois moulins, il faut aussi compter celui qui était situé à la source de la rivière Saint-Pierre, **près du lac du même nom.**

Ce canal autrefois commencé est celui de Lachine. .

Les travaux nécessaires pour l'ouverture du fossé de mille toises ne durèrent pas longtemps. Les mêmes difficultés qu'autrefois réapparurent. Le roc était trop dur pour l'avancement rapide du creusage et la somme de quatre mille livres trop modique pour une entreprise de cette envergure.

M. Tronson écrivait à M. Dollier de Casson en mars 1699: **“Vous avez très bien fait dans votre assemblée du mois d'août dernier de résoudre d'abandonner le moulin neuf et le canal qu'on avait commencé”**.

L'ouvrage était en suspens pour la seconde fois, dès avant le mois d'août 1698, jusqu'au jour où Catalogne, en 1700, s'obligea par contrat à terminer la gigantesque entreprise.

1700-1701 ou la grande entreprise

Après l'échec partiel du canal Saint-Gabriel en 1697, M. Dollier de Casson était résolu à renoncer pour toujours

à ses projets de canalisation. La lettre de M. Tronson, du mois de mars 1699, le prouve avec évidence.

Comment expliquer alors la présence dans les minutes de maître Antoine Adhémar d'un contrat, en date du 30 octobre 1700, entre ce même Dollier de Casson et le sieur de Catalogne, pour le creusage d'un nouveau canal plus grand et plus vaste que tous les précédents? Quelle pouvait être la cause d'un changement si subit? On a donné différentes raisons. M. Pierre Rousseau y voit l'esprit d'ambition du sieur de Catalogne. Celui-ci se serait appliqué à convaincre M. Dollier de Casson de la nécessité de poursuivre l'oeuvre commencée. Il aurait eu en vue principalement de s'enrichir aux dépens du Séminaire de Saint-Sulpice. "Ce contrat, dit M. Pierre Rousseau, est une surprise arrachée à M. Dollier de Casson par Catalogne dans le temps où les facultés du Supérieur commençaient à décliner". Le jugement paraît excessif à l'égard des deux hommes. L'on peut avoir raison de juger le "soi-disant ingénieur, hâbleur, chicanier et ambitieux" (Cf. Dollier de Casson, par M. O. Maurault). Je ne crois pas cependant qu'il faille le taxer d'injustice dans le contrat de 1700, bien que ses contemporains aient émis sur son compte une opinion sévère. M. Leschassier, Supérieur de Saint-Sulpice à Paris, écrivait à M. de Belmont, le 22 mars 1701: "Nous craignons fort que l'ingénieur n'en (du canal) vienne à bout et qu'il n'ait fait ce marché que pour avoir moyen de recevoir quelque argent sans avoir l'intention d'achever l'ouvrage."

Profiter de l'affaiblissement des facultés de M. de Casson eut été non seulement une ambition démesurée, mais une injustice criante. Catalogne était trop avisé pour se permettre un tel écart de conduite d'ailleurs peu réalisable. Maître Adhémar et M. Caille, économiste du Séminaire, présents au contrat, n'eussent pas manqué de protester et de refuser leur concours à un acte si odieux (Cf. Dollier de Casson, par M. O. Maurault). L'on sait aussi que M. de Casson garda jusqu'à sa mort, arrivée en octobre 1701, sa gaieté et sa belle humeur. Ceci ressort des lettres du Supérieur général de Saint-Sulpice.

Toujours est-il que peu de temps après la mort de M. Tronson, Catalogne dresse un "Mémoire servant de devis, concernant le canal Lachine et de ce qu'il en coûtera pour faire venir l'eau du fleuve dans le lac Saint-Pierre". C'est une pièce à remettre à M. Dollier de Casson avant le commencement de l'audacieuse entreprise. Catalogne ne semble pas s'être soucié de l'exactitude de son exposé et sa méthode pour sonder le terrain à creuser nous laisse sceptiques. Ses expressions douteuses témoignent de son incertitude et de son embarras. Voici quelques perles :

La butte à Richard qui *peut* contenir deux *ou* trois arpens n'est que de terre sans pierre (?). C'est le plus haut, *je ne scay combien*. Elle *peut* bien contenir dans le plus haut dix *ou* douze pieds, *si je ne me trompe*."

"Les trois arpens de traverse de M. de Lorimier ne sont que de terre mouvante et sable (?), *je ne crois pas* qu'il y en aye six pieds".

"Les 24 arpens du canal contiennent 1440 toises à creuser. Mais *pour ne pas se tromper*, il faut mettre les 1500 toises. Je *suppose* qu'il y en a 500 toises de terre où caillottage (?). Les autres mille toises, je les *suppose* de carrière."

Voilà qui manque de précision. Vaut autant dire que l'arpentage est superficiel et que le nivellement est nul. Catalogne jugeait souvent du simple coup d'oeil. On était alors, il est vrai, moins exigeant et on y allait "à la bonne franquette". Il ne tenait qu'à M. Dollier de Casson de ne pas se contenter d'un exposé si rudimentaire.

Veuillons croire que Catalogne était de bonne foi. Il ne s'est pas moins grandement trompé sur la qualité de son terrain et sur le coût approximatif de son entreprise. Là où il n'avait vu tout d'abord que de la "carrière à pierre de chaux", il trouva en réalité de la carrière de pierre froide.

Selon son estimé, il n'en coûtera pas plus de 13,000 livres pour rendre la tranchée navigable. D'autres ingénieurs exigeront plus tard une somme bien plus considérable.

Le 30 octobre 1700, devant Antoine Adhémar, greffier et notaire royal de l'île de Montréal, se passait le contrat de la construction du canal: c'était en présence de M. François

Dollier de Casson, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice à Ville-Marie, l'un des contractants, assisté de M. Michel Caille, son économiste; du sieur Gédéon de Catalogne, qui s'obligeait à parfaire le canal; et des témoins Antoine Hattanville et Pierre Rivet.

Ce canal, dit la convention, est fait pour donner communication de la grande rivière ou fleuve Saint-Laurent à Lachine, à la rivière Saint-Pierre. Il aura à la superficie de la terre douze pieds de large, soit deux toises, et, dans toute l'étendue de son parcours, au temps des plus basses eaux du fleuve Saint-Laurent, devra contenir au moins un pied d'eau de profondeur.

Le sieur de Catalogne fera travailler un grand nombre d'ouvriers et finira son ouvrage au mois de juin de l'année suivante, 1701.

M. Dollier s'oblige à lui fournir tous les outils propres à l'ouvrage (que Catalogne devra rendre intégralement plus tard), comme pinces, pics, pioches, pelles, masses de fer et autres servant à miner dans le roc, et à lui donner en plusieurs versements la somme de 9,000 livres, argent cours du pays.

En cas de décès du sieur de Catalogne, il sera loisible à son épouse de faire finir l'ouvrage.

Le dit acte "est fait et passé dans une des salles du Séminaire de Saint-Sulpice".

D'après un procès-verbal dressé à Lachine à l'endroit même où le canal doit prendre sa source (l'embouchure du canal, dit le procès-verbal), les travaux commencèrent le 5 novembre 1700.

Cet endroit précis est la "bature de roche plate" située sur la grève entre les concessions des héritiers de feu Jean Gourdon dit La Chasse et de ceux de feu Etienne Lalande dit Langliche. La terre de Jean-Baptiste Gourdon dit la Chasse, concédée en 1673, portait au vieux terrier de Ville-Marie, le no 458; sur son emplacement actuel se trouve l'église catholique de Lachine. Celle d'Etienne Lalande dit Langliche était concédée en 1678 et portait le no 459. Toutes deux sont maintenant inscrites au cadastre sous le no 911.

C'était donc plus haut que l'ancien canal de 1689, qui, d'après le plan de Chaussegros de Léry de 1733, commençait à Pointe-à-Cardinal, un peu plus bas que le pont jeté sur le canal Lachine actuel, à la Sixième Avenue.

Le premier travail ne fut pas tout à fait inutile. Catalogne utilisa dans une partie de sa longueur ce "canal de M. Jacques", comme il l'appelle. (N. B. Il y avait au Séminaire un employé du nom de M. Jacques; cet employé aurait-il pris une part considérable aux travaux de 1689, comme semble le dire Catalogne?).

Le 5 novembre 1700, on se mettait à l'oeuvre. On se réunit à l'endroit appelé "la pointe à la chasse", et l'on marqua plusieurs pierres de signes particuliers destinés à faire connaître le niveau de l'eau. Les unes ont été frappées à coup de marteau en forme de croix; d'autres ont été marquées d'une pointe d'épée qu'on y inséra, d'un morceau de fer plat de la longueur de quatre pouces ou d'une estampe de plomb où étaient les armes des Seigneurs de l'île de Montréal.

Voilà l'histoire de la première journée du canal de 1700-1701. C'est tout ce que l'on sait de la construction, sauf peut-être que Catalogne recevait de temps en temps quelque argent ou quelques minots de grain de MM. Caille, Rémy, Saint-Jean, Leber, Laverdure, Charron, Saint-Onge et autres, et qu'il construisit deux maisons où devaient loger des contremaîtres ou des gardiens et où il déposait ses matériaux.

On s'étonna grandement à Paris. M. Leschassier, successeur de M. Tronson et 4^e Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice, le fit savoir à M. Dollier, le 20 février 1701. "Vous avez entrepris, dit-il, des ouvrages d'une grosse dépense et dont on croit ici que vous ne viendrez pas à bout. On dit même que des principaux officiers du pays ont dit que l'entreprise du canal dont vous avez fait marché, excède le pouvoir non seulement d'un particulier, mais d'une communauté, et qu'il n'y a que le roi qui pût en faire les frais".

Il exprimait la même pensée dans une autre lettre à M. de Belmont, le 22 mars de la même année.

Les craintes de M. Leschassier se réalisèrent. Arrive le mois de juin 1701 et Catalogne n'a pas fini son ouvrage.

Quelques mois passent encore et M. Dollier est frappé par la mort. C'était au commencement d'octobre.

Catalogne n'hésite pas longtemps. Son parti est vite pris. Dès le 14 octobre, sur sa demande, M. de Belmont, successeur de M. Dollier de Casson, le décharge de l'obligation de finir le canal et ainsi le contrat de 1700 devient nul. L'ingénieur se soucie peu de la réussite de l'entreprise. A la différence de nos ingénieurs modernes, il n'attache pas son nom à l'oeuvre et ne s'identifie pas avec elle.

Il va encore tracasser les Sulpiciens. Ce ne sera pas, comme on pourrait le croire, pour obtenir de nouveaux secours et les employer aux travaux suspendus; ce sera simplement dans le but de s'indemniser de prétendues pertes subies dans une entreprise mal préparée, peut-être mal dirigée et en tout cas d'une issue ratée.

Il reçut les 9,000 livres convenues d'après le contrat. Les Seigneurs remplissent leurs obligations; Catalogne se fait décharger des siennes. Il reçoit même davantage. M. Caille lui avait fait remise d'une somme de 12,511 livres en argent et d'une valeur de 3,066 livres en grains. De plus, par le nouvel accord du 14 octobre 1701, M. de Belmont s'engageait aussi à solder certaines dettes que Catalogne avait contractées pour le canal: d'où nouvelle remise de 1,500 livres en grains et de 2,200 livres en argent; Catalogne reçut ainsi en tout près de 20,000 livres.

De son côté, il cède au Séminaire les deux maisons construites sur le bord du canal avec leur contenu: bois de charpente, madriers, outils, couvertes, ustensiles, plaques de poêle, vin, eau-de-vie et "généralement tout ce qui est dans ces maisons" et a été acheté au compte du Séminaire.

A ces conditions, l'entrepreneur était satisfait. Que ne l'a-t-il toujours été! Il se retirait d'une entreprise manquée, mais sans aucune perte pour lui.

Deux ans se passent et Catalogne ne laisse pas apercevoir que le canal l'aît appauvri. Mais à la fin de 1703, il attaque le Séminaire et réclame de nouvelles indemnités, malgré les conventions explicites du deuxième accord en 1701. La juridiction royale le condamne, le 14 janvier 1704, et l'accord de 1701 est maintenu. Il en appelle de cette sentence ou du

moins feint d'en appeler. Enfin, le 31 mars 1713, il se désiste de son appel. Il promet de ne plus contrevenir au marché de 1701 et de ne plus s'en plaindre comme d'une chose injuste et désavantageuse.

L'incident était clos.

"Telle était l'honnêteté de ce personnage! dit M. Pierre Rousseau. Plus les procédés à son égard étaient nobles et désintéressés, plus il s'obstinait dans sa poursuite et il fallait par la rigueur des lois l'acculer à l'impuissance pour en avoir justice."

Examinons maintenant l'oeuvre de 1700-1701.

Dans un mémoire du 7 août 1712, Catalogne rend lui-même compte de l'état des travaux. Les deux tiers du canal étaient creusés, lorsqu'il fallut tout abandonner. L'eau commençait à y couler et il ne s'agissait plus que de creuser une profondeur de trois pieds sur une longueur de 2400 pour y faire passer les canots.

J'imagine qu'on avait enlevé de la terre sur toute l'étendue du parcours, sans atteindre partout cependant la profondeur convenue. On aurait fait le travail le plus aisé et remis à plus tard la perforation de la carrière froide.

Au printemps, l'eau devait monter beaucoup et inonder les terres adjacentes. Serait-ce là la cause des plaintes de plusieurs citoyens et des réclamations demandées pour dommages causés par le canal?

Le sieur Guillaume Rousset et Marie Filiatreau, son épouse, font leurs plaintes. Les Seigneurs leur donnent une maison sise sur le bord du canal. Guillaume de Lorimier pour le même motif reçoit 150 livres. Le 20 novembre 1702, le Séminaire et le sieur François Gentier en viennent à un accord pour tous les dommages passés et futurs causés par le canal.

"L'oeuvre de 1700-1701, dit M. Ernest Marceau, fut le premier travail de canalisation entrepris sur le continent d'Amérique. Il en reste encore quelques vestiges. A quelques pas du grand remblai du Pacifique Canadien, près de la station de Rockfield, on voit encore, sur une distance de quelques arpents, une tranchée de quelques pieds de largeur et à demi-comblée. C'est l'ancien canal de Catalogne.

1702 à la conquête: essais infructueux

De nouveaux personnages entrent en scène. MM. Tronson et Dollier de Casson ne sont plus. La voix du vieux sieur de Catalogne se fera entendre à de longs intervalles, mais elle sera faible, plaintive, sans consistance. On change de tactique: Saint-Sulpice ne doit plus être seul à soutenir les frais de la construction du canal. On sollicite les secours pécuniaires de la Cour Royale de France. Projets, mémoires, devis, plans, tout cela est envoyé comme par enchantement aux ministres. La correspondance est volumineuse. La Cour promet de prendre les requêtes en sérieuse considération. Et le résultat: rien ne se fit. Tour à tour apparaissent sur la scène nouvelle, MM. Leschassier, de Belmont, Breslay, Chèze, tous sulpiciens; Levasseur, de Beaucourt, Chaussegros de Léry, Callières, Beauharnois, de Vaudreuil, Hocquart, Subercase, etc.

En 1702, MM. Levasseur et de Beaucourt visitent les travaux du canal Lachine et estiment qu'avec une dépense complémentaire de 10,000 livres, on pourra livrer passage aux grands bateaux.

La même année, Saint-Sulpice forme d'autres projets, non plus pour rendre la tranchée navigable, mais simplement pour donner de l'eau aux moulins.

1703. On parle de plus en plus de la continuation de l'ouvrage. M. de Breslay, ecclésiastique récemment débarqué de France et nommé curé de la paroisse Saint-Louis au bout de l'île, offre même d'y contribuer puissamment de son avoir personnel. Il trouve un solide appui dans M. de Subercase, gouverneur de Plaisance.

M. de Champigny écrivit à la Cour pour solliciter l'aide du roi en faveur de M. de Breslay. Il suggère d'employer une centaine de soldats pour faire l'ouvrage. Le Séminaire de Saint-Sulpice leur donnerait une petite gratification.

Mais les soldats dépendent de M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, et de M. de Callières, gouverneur-général. Au mois d'août, M. Leschassiers écrit à M. de Vaudreuil pour lui recommander M. de Breslay et l'engager à faire sa part dans une oeuvre utile à tout le pays.

En principe, le Supérieur général de Saint-Sulpice n'est donc pas opposé au canal; il exige une condition: que les pouvoirs publics accordent une subvention devenue nécessaire.

1704. Le moulin de la rivière Saint-Pierre est détruit par un incendie. Les critiqueurs du temps assurent que la providence permet ainsi des pertes et des incendies à ceux qui se plaignent de leur nécessité et qui ne sont pas néanmoins pauvres. Pour justifier et fortifier leur proposition, ils allèguent encore l'incendie du Séminaire de Québec.

1706. MM. de Vaudreuil et Raudot essayent une fois de plus d'intéresser la Cour aux travaux de Lachine. C'était peine inutile: le 14 juin, M. Leschassier avait envoyé une lettre décourageante à M. de Breslay. Le roi, dit-il, est dans l'impossibilité absolue d'aider Montréal. Quand on songe aux mesures extraordinaires pour acquitter les 150,000 livres de dettes de la Compagnie du Castor, il est évident qu'on n'exécutera pas des travaux, bien utiles certes, mais non d'une nécessité immédiate.

En 1708 pourtant, Louis XIV reconnaît le canal Lachine d'utilité publique. Il se fait présenter des plans et des devis, mais les malheurs de la fin du règne l'empêchent de donner suite à ses intentions.

On arrive à 1712 et à 1714. Le nom de Catalogne apparaît soudain. Cette fois, il n'est mêlé à aucune entreprise. Il se contente d'écrire un long mémoire, en date du 7 août 1712, où il célèbre la prospérité du village de Lachine avant 1689 et déplore la négligence des gouvernants qui ne prêtent qu'une oreille distraite aux requêtes canadiennes.

M. de Breslay, toujours en quête de nouveaux moyens de faire triompher son idée, envoie en France un échantillon de marbre provenant d'une montagne située "à 21 lieues de Montréal et à une lieue et demie du Long-Sault". Il croyait avoir fait une découverte importante et le transport de ce marbre en France, pensait-il, nécessiterait le parachèvement du canal Lachine. D'après un mémoire du 22 mars 1714, il appert que le roi ne trouve pas ce marbre de bonne qualité. Ce n'est point la peine de faire une dépense considérable pour le transporter en France.

L'année 1714, au dire de quelques historiens, marque un pas de plus dans la voie des réalisations. Cette année-là, les sulpiciens auraient complété un petit canal entre Lachine et le lac Saint-Pierre. Madame Rhéaume, dans une conférence devant la Société Historique d'Ottawa, en 1907, émet cette opinion. Par contre, M. Henri Gauthier, P.S.S., l'auteur de *Sulpitiana*, dit que les travaux furent simplement repris, mais qu'ils furent finalement abandonnés. On verra dans un instant ce qu'il faut en penser.

1717. Chaussegros de Léry, ingénieur civil et militaire de Montréal, fait un plan de l'ouvrage exécuté jusqu'à date. Saint-Sulpice, à Montréal, se préoccupe encore de pousser l'affaire. Pour cette fois, il faudrait emprunter 15,000 livres. Il faut renoncer à cet emprunt, répond Paris. D'autres lettres parisiennes de 1718 et de 1719 prouvent qu'on est favorable au projet, pourvu qu'il soit différé. "C'est un ouvrage dont on ne peut pas abandonner le dessein, mais qu'on peut aisément différer à un autre temps".

Puis, M. de Breslay quittait Montréal pour la France et de là pour l'Acadie. C'en était à peu près fini du canal. Personne, sous le régime français, ne devait encore s'en occuper avec beaucoup d'intérêt et de ténacité.

1725. Selon Garneau, un prêtre Lazariste recommande de finir le canal entre Lachine et Montréal (N. B. Cité par D. Girouard, dans son *Vieux Lachine*).

En 1732 et en 1733, au Séminaire de Saint-Sulpice, on ressuscite le vieux projet. M. Chèze, économiste du Séminaire, charge Chaussegros de Léry de préparer les rapports, les devis et les plans. Le gouverneur, M. de Beauharnois et l'intendant, M. Hocquart, approuvent le choix de l'ingénieur et le jugent bien qualifié pour mener les travaux à bonne fin. Ce même Chaussegros de Léry fera pourtant tout échouer. D'après son rapport, les travaux seraient d'une extrême difficulté et exigeraient une somme supérieure à 255,000 livres. C'en était assez pour qu'il ne soit plus question du canal Lachine.

Catalogne était trop optimiste: avec une somme minime, il prétendait faire oeuvre colossale. Chaussegros de Léry paraît plutôt pessimiste: le montant qu'il réclame semble trop considérable. L'écart de prix entre les deux devis de 1700 et

de 1733 (13,000 et 255,000 livres) est significatif. Peut-être aussi, de Léry voulait-il simplement se débarrasser de demandes importunes et se libérer de la tâche qu'on voulait lui confier.

Le 20 octobre 1733, il envoyait au ministre de la Marine une lettre où il était question des Messieurs de Saint-Sulpice. "Je leur ai donné une carte d'une partie de l'île de Montréal, où est marqué le canal que M. Chèze propose pour que Sa Majesté en fit la dépense. Vous verrez, Monseigneur, par les observations que j'ai faites en sa présence l'impossibilité de pouvoir faire cet ouvrage et les sommes considérables qu'il en coûterait, et je crois qu'il n'y faut plus penser".

"M. Chèze m'avait prié de vous proposer encore d'autres ouvrages plus difficiles et plus extraordinaires. Je lui ai dit avec douceur de me laisser en repos."

L'impossibilité de finir le canal n'était que fictive, puisque sous le régime anglais on en vint à bout.

Ce fut le dernier mot sur le canal sous le régime français. Ni les archives du Séminaire, ni celles du ministère de la Marine française n'en font désormais mention.

Le canal Lachine n'a donc pas été rendu navigable avant 1760. Je n'ai pas non plus trouvé le moindre document pour établir qu'un canal, si petit soit-il, ait été complété vers 1714. Chaussegros de Léry, dans une lettre au ministre de la Marine, dit ceci: "En 1717, M. de Belmont me fit voir tous les travaux qu'on faisait pour le canal. Je lui dis ce qu'il convenait de faire qu'il trouva bon, mais on ne l'a pas fait".

Ceux qui veulent voir le canal complété vers 1714, basent peut-être leur opinion sur deux cartes géographiques: l'une, attribuée à Bellin, et l'autre, dite carte de la Morandière et dressée, selon M. Ernest Marceau, vers l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre. Elles montrent le canal comme parachevé. Mais, quel crédit leur accorder? Toutes deux renferment des inexactitudes ou des omissions (Inexactitudes de la carte dite de la Morandière: nulle mention du canal Saint-Gabriel; deux branches distinctes pour la rivière Saint-Pierre, et la rivière Saint-Martin va se jeter dans le lac à la Loutre. La carte de Bellin montre faussement un fort à Grand'Anse; etc. Voir D. Girouard). De plus, l'au-

teur de la carte dite de la Morandière attribuée à tort le canal à l'officier de ce nom (Cf. conférence de M. Ernest Marceau); la carte de Bellin a été dressée à Paris, selon les documents et les papiers qu'on y possédait, l'auteur n'ayant jamais visité les lieux.

En tout cas, le Journal de l'Expédition d'Amérique, commencé en 1756, et le Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France en 1757 ne laissent aucun doute sur la question.

Ce dernier mémoire raconte l'itinéraire du marquis de Montcalm vers les pays d'en haut. Voici la description que l'on fait de Lachine: "Gros bourg à trois lieues de Montréal, où sont les hangars et les magasins du roi..... La rivière n'est pas navigable depuis Montréal. On propose depuis longtemps de faire un canal qui épargnerait beaucoup d'argent au roi obligé de tout faire transporter par terre de Montréal à Lachine....."

La réalisation de l'oeuvre sous la domination anglaise

Ce titre déborde un peu les cadres de la présente étude: Saint-Sulpice et le canal Lachine. Saint-Sulpice n'aura plus qu'un rôle passif: concessions ou échanges de terrains, acquisitions de certains droits sur le canal. Le gouvernement canadien prendra lui-même l'entreprise en main.

Il m'a paru bon cependant de donner en quelques pages un aperçu des travaux du XIXe siècle. Ce chapitre ne présente rien d'inédit, mais il permettra d'étudier jusque dans sa réalisation définitive une oeuvre déjà plus que centenaire.

Les ingénieurs anglais, au commencement du siècle dernier, ont construit plusieurs petits canaux qui s'échelonnaient le long du Saint-Laurent. Ils ont laissé après eux des mémoires, des devis, des plans, des cartes qui seraient actuellement d'un grand secours à l'histoire. Malheureusement la plupart de ces documents ont péri dans l'incendie du Palais Législatif en 1849, et dans celui du Palais de justice un peu plus tard (Cf. conférence d'Ernest Marceau).

D'autres documents existent encore certainement, mais on ne les connaît pas tous.

M. Douglas Brymner, archiviste du Dominion, a publié dans son rapport de 1886 toute une série de pièces sur la canalisation du Saint-Laurent relevées au Ministère de la Marine à Londres.

M. Bagg était l'un des entrepreneurs du creusage de 1821 à 1825. On a de lui près de 60 gros livres de comptes et plusieurs lettres et contrats. Ces pages pleines de chiffres et de noms sont intéressantes à consulter. Elles offrent une précieuse documentation pour l'histoire économique, voire même pour l'histoire domestique du pays. Elles feront connaître les noms de tous les sous-entrepreneurs et de tous les ouvriers qui prirent part aux travaux. Sait-on que toute l'étendue à creuser du canal était divisée en différentes sections, confiées chacune à un sous-entrepreneur? Connaît-on le salaire quotidien des ouvriers? Et que ne dirait-on pas de l'énorme consommation d'eau-de-vie et de liqueurs alcooliques, comme d'ailleurs c'était alors la coutume dans tous les travaux considérables?

Ces documents Bagg ont appartenu jusqu'ici à M. Renaud, conservateur du Château Ramesay, qui vient de les donner à la Bibliothèque de l'Université McGill. C'est là désormais qu'on pourra les consulter.

M. Désiré Girouard et Madame Rhéaume ont écrit chacun une intéressante dissertation sur le canal de la domination anglaise. Enfin, tout récemment, le *Star* de Montréal vient de publier deux longs articles sur le même sujet. L'un, en date du 6 avril 1935, est dû à la plume de M. Douglas C. Campbell; l'autre, du 27 juillet 1935, à celle de M. Austin F. Cross.

Selon ce dernier, les premiers travaux au canal Lachine sous le régime anglais se firent entre les années 1779 et 1783. Impossible de préciser davantage la date. Cet ouvrage est passé à peu près inaperçu. M. Désiré Girouard et Madame Rhéaume n'en font pas mention. Il est surprenant, disent-ils, que le gouvernement ne fit pas creuser de canal à Lachine de 1779 à 1883, alors que l'on construisit ceux de Cascades, des Cèdres et de Côteau. Qui a raison? Pourtant, M. Cross est bien affirmatif. On rapporte, dit-il, que des bateaux passèrent de Montréal à Lachine quelques années plus tard.

C'était le canal Lachine désigné sous le nom de "Canal no 1". Il aurait eu 8 pieds de largeur; les écluses auraient été de 16 pieds de largeur et le tirant d'eau de 1 pied et 6 pouces.

Le "Canal no 2", selon l'historien Castell Hopkins, qui est d'ailleurs le seul à le mentionner, aurait été creusé de 1801 à 1805. La largeur en serait de 10 pieds et le tirant d'eau de 3 pieds. Des écluses auraient atteint une longueur de 120 pieds et une largeur de 20 pieds.

Le "Canal no 3" serait celui de 1821 à 1825 (Cf. article de M. Austin F. Cross dans le *Star*).

A l'occasion de la guerre de 1812 avec les Etats-Unis, on songea sérieusement au canal Lachine. Un "bill" fut présenté et accepté; on accordait £ 25,000 pour le travail. Lorsque la paix revint, le projet fut abandonné.

Ce ne fut pas pour longtemps. En 1819, fut formée une compagnie à charte avec un capital autorisé de £ 150,000. Pour différentes raisons, la Compagnie fut dissoute sans avoir accompli quoi que ce soit.

Le commerce augmentait sans cesse et la question du transport entre Lachine et Montréal devenait un problème urgent.

C'est alors qu'intervint le gouvernement du pays et qu'il prit à son propre compte la direction de l'entreprise, après avoir remboursé les actionnaires de la Compagnie. Le gouvernement britannique versa pour sa part une contribution de £ 10,000, à condition que les navires de Sa Majesté eussent leur entrée gratuite dans les eaux du canal.

Vers cette époque, se place une célèbre controverse. Doit-on creuser le canal Lachine jusqu'à la Pointe-à-Caillières seulement? ou faut-il le prolonger à travers la rivière Saint-Martin (aujourd'hui rue Craig) jusqu'au Pied-du-Courant? Ce dernier projet, assure-t-on, eut été infiniment plus avantageux pour l'avenir économique et commercial de Montréal. Des marchands canadiens-français, dit-on, le firent échouer. D'où plaintes amères de quelques personnages anglais. On décide de diriger les eaux vers la pointe-à-Caillières.

Le 17 juillet 1821, on se mettait à l'oeuvre. D'après les souvenirs personnels de M. T. S. Dorwin (Cf. D. Girouard,

Old and New Lake St-Louis), le canal fut ouvert en août 1824 et les vaisseaux y passèrent en 1825.

L'honorable John Richardson fut le directeur de l'entreprise. Thomas Burnett en fut l'ingénieur et les principaux entrepreneurs: Mackay and Redpath, Philips and White, Bagg and Wait.

Ici le nom du Séminaire de Saint-Sulpice apparaît encore une fois dans l'histoire du canal Lachine. Ce n'est plus comme par le passé pour la proposition et l'adoption de plans et de projets divers; c'est pour la revendication de certains droits d'ailleurs très légitimes. Le canal devait couler à travers la ferme Saint-Gabriel, propriété du Séminaire. Il fallait donc une juste compensation.

Le Séminaire accepte de céder le terrain nécessaire au passage du canal aux conditions suivantes: rente annuelle de £ 45; "droit de prendre, sans cependant nuire à la navigation, l'eau nécessaire aux bassins, réservoirs et autres dépôts qu'il voudrait établir; pont jeté au-dessus du canal pour relier le côté sud au côté nord de la ferme Saint-Gabriel. Le gouvernement doit ajouter une somme annuelle de £ 50 pour l'entretien des clôtures.

Le canal de 1821-1825 avait 48 pieds de large à la surface de l'eau, 25 pieds de large à la profondeur de l'eau, et 5 pieds de profondeur. Il coupait les terres sur une longueur de 8 milles et 718 verges. Les dimensions des écluses ne sont pas connues d'une façon exacte. Trois versions différentes ont été données. Le niveau à la source du canal à Lachine, était de 47 pieds au-dessus de celui de l'embouchure à Montréal.

Puis des troubles politiques envahirent le pays. Ce sont les revendications violentes de 1837-1838. L'agitation terminée, le pays connut le gouvernement de l'Union. Il y eut comme un rapprochement entre le Haut et le Bas-Canada, autrefois "aussi éloignés l'un de l'autre qu'aujourd'hui Montréal de Vancouver". Un renouveau s'ensuivit dans le commerce et les affaires. Le premier élargissement du canal s'imposa: il se fit de 1843 à 1849.

A la demande du comte de Durham, le lieutenant-colonel Philpotts visite les lieux et dresse des plans qu'on ne suit que partiellement. On ne donne pas aux écluses la largeur demandée, d'où la nécessité de reprendre l'ouvrage un peu plus tard.

Avec le progrès du Canada, les relations entre les diverses provinces et avec les pays étrangers deviennent plus suivies et le commerce de plus en plus considérable. Un deuxième élargissement est décidé et accompli de 1873 à 1884.

D'autres travaux moins importants furent entrepris en 1902 et en 1903. En cette présente année 1935, il se trouve encore que les dimensions du canal sont jugées trop petites: il faudrait agrandir.

Avant de clore cette causerie, je voudrais en quelques mots rappeler le souvenir de trois personnages dont le nom est intimement lié à l'histoire du canal Lachine: Thomas C. Keefer, Thomas Moore et William Lyon Mackenzie.

Thomas C. Keefer. Vers 1848, Son Excellence le comte d'Elgin Kincardine, K.T., gouverneur général de l'Amérique Britannique du Nord, et son gouvernement voulurent intéresser le peuple aux cours d'eau intérieurs du pays. Dans ce but, ils offrirent un prix de £ 50 pour "Le meilleur traité de l'influence du canal Welland et de ceux du Saint-Laurent sur l'intérêt du Canada comme pays agricole".

Keefer gagna le prix. Son énergie y puisa un précieux stimulant. Ingénieur remarquable, il devint vite expert dans l'aménagement et le développement des canaux. Devant le progrès constant des chemins de fer, il ne pouvait s'empêcher de faire part de sa tristesse. Il écrivait en 1850: "Dans peu d'années, à l'exception des voyages de plaisir à travers les rapides, la locomotive ne laissera à la navigation que les immigrants, le porc, la farine et le bois".

Thomas Moore. Il vint au Canada en 1804. On le reçut dans une maison sise sur le bord du canal Lachine. C'est là que le poète irlandais composa son poème: *The Woodpecker*.

William Lyon Mackenzie. Il fut le grand-père de notre Premier Ministre actuel à Ottawa et le premier maire de la ville de Toronto. Mais, lorsqu'il partit d'Écosse, il séjourna quelque temps à Montréal, avant d'aller s'établir à Toronto; le canal Lachine le vit au travail sur ses rives.

Le canal Lachine fut une oeuvre gigantesque. Selon le mot d'un historien, Sir John Bourinot, ce fut l'entreprise la plus considérable après la conquête de 1760.

La navigation entre Lachine et Montréal fut ouverte en 1825 seulement. Depuis plus d'un siècle et demi, la question était à l'étude.

Gloire en soit aux premiers promoteurs du mouvement! Leurs vues étaient justes et bien fondées. Ils avaient prévu la grande utilité d'un canal pour relier Montréal avec les pays d'en haut. Oh! que n'eurent-ils en un court moment de vision la joie d'entrevoir la grandeur et la splendeur de Montréal au 20e siècle! Leur force et leur courage eussent été décuplés, et qui sait s'ils n'eussent pas vaincu toutes les difficultés!

Ils ont lancé une idée; mais l'idée a pris beaucoup de temps à faire son chemin. On n'était pas convaincu de la nécessité ou de la grande utilité d'un canal entre Lachine et Montréal. L'idée a germé, mais, question d'opportunité, il a fallu attendre longtemps avant de la réaliser. Dollier de Casson avait créé un mouvement, et c'est là son mérite. On peut lui appliquer cette parole de l'Évangile selon saint Jean, ch. 4, v. 37: "Autre est celui qui sème, et autre celui qui moissonne". Il n'a pas eu la consolation humaine de voir son oeuvre à terme. Sa gloire n'en est que plus grande.

Avons-nous parfois de ces idées sublimes qui amélioreraient tant soit peu l'existence du milieu où nous vivons? N'ayons pas de crainte, lançons le mouvement: mais, soyons humbles. Des résistances se formeront qui seront terribles, sauvages. L'idée avancera quand même et triomphera. Nous aurons semé, d'autres récolteront. Dieu et la Patrie se souviendront.

R. BONIN, P.S.S.

LE THÉÂTRE PATAGON A QUÉBEC

La *Gazette de Québec* du 20 septembre 1804 annonçait qu'on était à faire des changements et des additions à une maison de la côte de la Canoterie, près de la porte Hope, et que cette maison serait désormais connue sous le nom de Théâtre Patagon (Patagonian Theater).

Le propriétaire de la maison qui avait jusque-là été occupée comme magasin était M. Black mais celui qui tentait cette entreprise théâtrale était M. Ormsby.

Nous nous demandons pourquoi M. Ormsby choisit ce nom de Patagon. Quel rapport avait la Patagonie avec Québec?

En tout cas, le nouveau théâtre fut inauguré le 15 octobre 1804. On donna ce soir-là un opéra *The Castle of Andalusia* et une farce *The absent Man*.

M. Thomas Cary, fondateur et directeur du *Quebec Mercury*, était un acteur amateur de grands talents. Il fut, pendant toute l'existence du Théâtre Patagon, le principal et peut-être le plus populaire des acteurs. Le soir de l'inauguration, pendant l'intermède, M. Cary lut la poésie suivante qui était son œuvre. Son but était de faire aimer le théâtre et, comme il le disait dans son journal, quelques jours plus tard. "with a view to its being put on as respectable a footing as possible."

To soften care, mend, and refine the age,
Are the great ends of a well-order'd stage.
Not such a stage as, in unbridled times,
Our *Charles* imported from licencious climes,
When decency of wit became the sport,
And *Comus* revel'd in a british court;
But such as suits a *George* and *Charlotte's* days,
When all that's decorous the scepter sways;
When the chaste buskin and the decent sock
By grandeur's worn, and greatness feels no shock;
Peeress and peer with genius fill the scene,
Convinc'd that talents cannot rank demean,
The colledge soph feels the dramatic rage,
And struts his hour upon a public stage.

If, to turn back a retrospective eye;
We stately *Rome* and learned *Greece* descry,
There, for the drama, taste, with lib'ral hand,
Bids columns soar, and the rich pile expand;
Sculpture, well-pleas'd, exhausts its plastic art,
And breathing marble aids the scenic part:
If palaces and temples proudly rise,
With each the theatre in splendor vies.
Full well the ancients knew the stag's pow'r
To still the tempest of the troubled hour:
For, to familiarize the useful tale,
" 'Twas the charm'd tub they threw out to the whale;
And moderns nothing of the lesson lose,
That pow'r's great Magic art is to amuse.
Hence discord oft was lull'd to gentle peace,
And civic ire its clamours learn'd to cease;
Of labour's task the toil was render'd light,
And listless stupor rous'd to active might,
Where-ever *Rome* her conqu'ring armies led,
The taste the same, there the same passion spread;
Asia and *Afric* caught the gen'rous flame,
And of barbarians cast behind the name.
Wider and wider spread the drama's light,
'Till gothic rage sunk excellence in night.
There lost, for centuries, it dormant lay,
'Till, with the press, again it saw the day.
Nor barely saw — for, in a sudden blaze,
The drama's sun shot forth resplendent rays,
Thick as had been the gloomy veil of night
Lo! *Shakespear* rose, and all again was light,
Shakespear! whose eye look'd varied nature through,
Whose magic pen her motley image drew.
Hence the mind, from, and feature of the age,
Are, in nice tints, reflected from the stage.
Guilt, torn by all the horrors of remorse,
There sees the air-drawn dagger in his course:
Whilst, by a slender thread, o'er hangs his fate,
Which sure descends, in vengeance, soon or late.
Tyrants, Knaves, fools of ev'ry shape and hue,
Are, *in terrorem*, there hung up to view.

Not that such scenes can any here appal,
No, heav'n be prais'd they are *europæan* all.
Unless some doughty *Quixote* of the quill,
Of fame ambitious, to display his skill,
Some little local foible should descry,
And view it with a microscopic eye,
The mole-hill for a giant mountain take,
And form some horrid plot on a mistake;
And, to conclude, our manager engage
To brig't to light upon his monstrous stage,
Who hopes, in time, if you the wish approve,
Within a somewhat larger sphere to move;
Meanwhile, for all our studies, toil and pains,
We count your plaudits as our richest gains.

Le Théâtre Patagon ne pouvait recevoir à la fois plus de 220 personnes.

Pendant son unique année d'existence, le Théâtre Patagon donna plusieurs pièces anglaises et françaises. Des amateurs canadiens-français y représentèrent *Les fourberies de Scapin* et le *Médecin malgré lui* de Molière, le *Tambour nocturne* de Destouches, etc., etc.

On joua même au Théâtre Patagon *Le bailli dupé* ou *Colas et Colinette* de Joseph Quesnel. Cette comédie eut du succès puisqu'on la joua en deux occasions différentes.

Toutefois, un théâtre de 220 sièges ne pouvait payer longtemps ses dépenses, et, dès le 28 mars 1805, le propriétaire offrait de vendre son terrain avec les bâtiments dessus construits, les scènes, décorations, garde-robes, etc, etc, pour la somme de huit cents livres courant.

Personne ne se présenta pour tenter l'aventure que lui-même n'avait pu réussir, et, le 25 novembre 1805, M. Ormsby informait les Messieurs et Dames de Québec qu'il ouvrirait de nouveau son théâtre le 28 du même mois.

On joua, le 28 novembre, la tragédie *Douglas* ou *The noble Shepherd* et *Review* ou *The Wags of Windsor*.

Le 15 octobre 1805, on jouait au Théâtre Patagon *The poor Gentleman* et la farce *The horse and widow*.

Pour ces deux représentations, les portes furent ouvertes à 6.30 précises et le spectacle commença exactement à sept heures. Nos pères se couchaient moins tard que nous Aujourd'hui, le spectacle commence à 8.30 heures et même à 9.00 heures.

Le Théâtre Patagon dût fermer ses portes définitivement en octobre 1805 car nous n'en voyons ensuite nulle mention dans la *Gazette de Québec* et le *Québec Mercury*, les deux seuls journaux de Québec à cette époque.

LE PILOTE JEAN MENARD

Jean Ménard ou Maynard était le pilote d'un navire qui se rendait de Détroit à Buffalo. Tout à coup, le capitaine voit une épaisse fumée sortir de la cale de son navire. Il envoie un membre de son équipage voir ce qui se passe. Celui-ci remonte en criant :

— Le navire est en feu ! Au feu ! Au feu !

L'équipage et les passagers se mettent à l'oeuvre. On jette de l'eau sur l'incendie, mais l'incendie gagne du terrain et il n'y avait pas une chaloupe à bord.

Il y a encore sept milles à faire avant d'arriver à Buffalo, soit trois quarts d'heure.

Le capitaine ordonne à tous les passagers de se tenir à l'avant du navire.

Ménard reste à l'arrière, la main à la roue. Les flammes l'entourent, la fumée le suffoque.

A l'aide de son porte-voix, le capitaine qui est avec les passagers à l'avant, crie à Ménard :

— Pouvez-vous tenir bon encore cinq minutes de plus ?

— Oui, avec le secours de Dieu, répond Ménard.

Les cheveux du brave pilote grillent sur son crâne ; une de ses mains est mise hors de service, mais le pilote reste à son poste, conduisant le navire de sa main valide.

Le navire accoste, les passagers et l'équipage sont sauvés, mais l'héroïque marin, soumis à une tension trop forte, tombe mort sur le pont en flammes.

Ce Ménard ou Maynard était sûrement un canadien-français. Qui pourra donner des renseignements sur lui ?

HOSPITALIER, ECCLESIASTIQUE, NOTAIRE
ET PÈRE DE FAMILLE

Par certains documents, il appert que Gervais Hodiesne, né en France en 1692, et fils de Julien Hodiesne et de Renée Hubert, était âgé de trente ans lorsque, son noviciat passé, il prononça des voeux dans la communauté des "Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix" (vulgo Frères Charon), à Montréal, en l'année 1722.

Comme il était actif et méthodique, ses collègues le nommaient, en 1728, économiste de leur institut. Il en devint procureur plus tard, et c'est en cette qualité qu'il passa en France, en 1734, dans le but d'obtenir la fusion des Frères Charon avec "quelque ordre édifiant et solide." A Montréal, la communauté manquait de sujets, de ressources et son existence était précaire.

Le frère Hodiesne ne paraît pas avoir eu grand succès là-bas, toutefois, on a dit qu'il amena quelques novices avec lui, ce dont nous doutons, car au retour, "il entra au Grand Séminaire de Québec et il était tonsuré le 15 septembre 1735. Il fut ensuite employé quelque temps à la procure du séminaire" (1), puis il quitta le Séminaire, mais non la soutane immédiatement, ainsi qu'en témoigne un acte de l'état civil.

Résumons. L'an 1738, le 31 mars, le Père récollet, Michel Le Vasseur, exerçant les fonctions curiales à Chambly, officie au baptême d'un enfant de Joseph Dubreuil. En cette cérémonie, le parrain est "*Mr Hodiesne, ecclésiastique, secrétaire de Mgr l'Evêque*", et la marraine *Marguerite Lareau*, épouse de Charles Campagna. Notons le nom de cette femme, bientôt elle sera au premier plan dans la carrière du personnage sujet de cet article.

Le 14 juillet 1739, le même Père Le Vasseur baptise un enfant de Charles Campagna et de Marguerite Lareau. Le parrain est Gervais Hodiesne. Le voilà donc ami de la famille et on cesse de le dire *ecclésiastique*.

(1) Abbé Amédée Gosselin, *L'Instruction au Canada*, p. 113.

Un mois plus tard, le 10 août 1739, Charles Campagna décède. La même année et le 12 décembre, Gervais Hodiesne est autorisé à exercer le notariat dans l'étendue de la seigneurie de Chambly. Avant lui, deux autres frères Charon avaient réussi à devenir notaires, l'un était Louis Pillard (1735), l'autre François Simonnet (1737).

En autant que nous pouvons en juger, ce fut en décembre 1739, ou en janvier 1740, que le nouveau tabelion, âgé de 47 ans, crut devoir sauver de la misère une pauvre veuve chargée de trois enfants en bas âge (1) en épousant Marguerite Lareau, qui avait été sa commère deux ans plus tôt.

Le presque quinquagénaire "encore très vert" se dévoua alors, non seulement à élever les enfants Campagna, mais à se créer aussi une descendance de huit rejetons.

Le 18 juillet 1747, satisfait de la conduite du sieur Hodiesne, l'intendant Gilles Hocquart lui accorde une nouvelle commission pour exercer dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal, sauf dans la ville de ce nom.

Mis au courant que le notaire Hodiesne avait à élever deux familles, ce dont il s'acquittait de façon exemplaire, avec peu d'émoluments, l'intendant Bigot prend pitié du sieur Hodiesne et le 26 mai 1752, il permet à l'humble homme de loi d'adjoindre à sa clientèle, celle qu'il pourra recruter dans "la ville et la banlieue de Montréal."

Sans faiblesse, il lutte pour l'existence jusqu'à la fin, signe un dernier acte le 13 mai 1764, et on le conduit au champ du repos final le 27 mai suivant.

Le greffe d'Hodiesne, qui se compose de 5000 minutes, est déposé dans les archives judiciaires de Montréal.

Comme Mgr Tanguay a peu parlé de la famille Hodiesne, nous allons produire les notes généalogiques que nous avons pu rassembler encore qu'il s'y trouve des lacunes que nous n'avons pu combler faute de loisir.

(1) L'âge de ces enfants est donné dans l'acte de tutelle. L'aîné avait six ans.

Gervais Hodiesne

Né en 1692, fils de Julien Hodiesne et de Renée Hubert, il épouse Marguerite Lareau, veuve de Charles Campagna, vers 1739.

Naissent de son union :

Marguerite, b. et s. 13 octobre 1740.

(a) Gervais, b. 16 avril 1742. Voir ci-après.

(b) Marie, b. 1744. Voir ci-après.

(c) Marie-Anne, b. 1746. Voir ci-après.

(d) Marie-Catherine, b. Montréal, 27 janvier 1748.

Voir ci-après.

Jean-Baptiste, b. Montréal, 21 juin 1750. Il vivait en 1772, mais nous n'en savons rien de plus.

Marguerite, b. et s. 20 septembre 1752.

Amable-Joseph, b. 28 février et s. 26 avril 1758, à Montréal.

(a) Gervais Hodiesne, fils, né en 1742.

Il épouse à l'Assomption du Détroit, le 2 janvier 1786, Charlotte Minville, fille de Joseph M. et de Charlotte Souigny.

Issus de ce mariage :

Gervais, b. 8 septembre 1791 ; s. 16 août 1792. — Luce, b. 11 mars 1794. — Menard, b. 26 septembre 1796. — J.-B.-Cyriaque, b. 17 mars 1799 (1).

(b) Marie Hodiesne — née en 1744.

Premier mariage :

A S.-Laurent, le 30 avril 1770, elle épouse Christophe Carson, irlandais, né en 1741, fils de Hyacinthe Carson et de Catherine Manhis. Le sieur Carson fut inhumé dans l'église le 8 avril 1779, âgé de 38 ans.

De ce 1er mariage naquirent à S.-Laurent :

Christophe, b. 4 mars et s. 13 août 1771. — Marie-Anne, b. 25 juillet et s. 6 août 1773. — Richard, b. 9 janvier 1775. — Pierre, b. 5 mars 1777. — Marie-Victoire, b. 18 octobre 1778. — Christophe, (né en janvier 1780) s. 28 janvier 1781, " âgé d'un mois ", dit l'acte. L'officiant

(1) Les notes concernant Gervais Hodiesne fils nous ont été fournies par M. Raoul Raymond. Ses renseignements sur les enfants proviennent du registre de S.-Anne-du-Détroit, aujourd'hui Sandwich.

aurait dû écrire " d'un an ", l'erreur est évidente, car le père de l'enfant (Carson) était décédé en avril 1779, et la mère mourut en 1780, comme on le verra ci-après.

Deuxième mariage :

Le 7 février 1780, est célébré, à S.-Laurent, le mariage de François-Amable-Étienne Lafleur, fils de Étienne Lafleur et de M.-Joseph LaRocque, avec Marie Hodiesne, veuve de C. Carson.

L'acte de mariage ne donne pas ce dernier détail, mais on le trouve dans le contrat dressé le 31 janvier 1780 par le notaire Foucher.

Marie Hodiesne fut inhumé le 9 juillet 1780, âgée de 34 ans. Malgré son convol, l'officiant la dit " épouse de Christophe Kerson ", au lieu de F.-A.-E. Lafleur. Celui-ci se marie de nouveau à S.-Eustache, en 1781, avec Charlotte Charbonneau.

(c) Marie-Anne Hodiesne (née en 1746 ?)

Elle épouse à Chambly, le 16 novembre 1772, Jean-Baptiste Frichet.

Présent au mariage : J.-B. Hodiesne, frère de l'épouse.

Nés à Chambly :

Jean-Baptiste, b. 11 novembre 1773 ; s. 17 janvier 1777. — Marie-Anne, b. 2 février 1775 ; m. 11 janvier 1791, à Phil. Dumont. — Marguerite, b. 13 mars et s. 8 août 1776. — Marguerite, b. 28 septembre 1777. — Joseph, b. 6 mai 1779. — Étienne, b. 18 septembre 1781. — Jean-Baptiste, b. 14 octobre 1783 ; s. 9 juillet 1784. — Elisabeth, b. 11 juin et s. 8 août 1785. — Marguerite-Félicité, b. 31 mai ; s. 2 juin 1786. — Jean-Baptiste, b. 10 août et s. 21 août 1787. — Félicité, b. 21 janvier 1789. — Jean-Baptiste, b. 9 juin et s. 6 juillet 1790. — Jean-Baptiste, b. 6 novembre 1792.

(d) Catherine Hodiesne (née en 1748)

Premier mariage :

Elle épouse en 1767, aux environs de Chambly, Jacques Hamilton, généralement appelé "Gemy Irlandais."

Issus et baptisés à Chambly :

Joseph, b. 19 février et s. 25 avril 1768. — Marguerite, b. 1769 ; m. 16 février 1795 à J.-Marie Latrimouille ; s. 14 mai 1799. — Henry, b. 1er mars et s. 9 septembre 1771. — M.-Madeleine, b. 19 avril 1772. — Jacques, b. 14 mars 1774 ; s. 20 décembre 1783. — Jean-Baptiste, b. 21 novembre 1775. — Charles, b. 20 septembre et s. 17 octobre 1777.

Jacques Hamilton, l'époux de Catherine, fut inhumé à Chambly, le 26 mai 1778, âgé de 50 ans.

Deuxième mariage :

Le 1er novembre 1778, Catherine convole à la Christ Church, avec James Wait, forgeron, sous le nom de Catherine Hamilton.

Issus et baptisés à Chambly :

Jean-Baptiste, b. 24 novembre 1779. — Catherine, b. 5 avril 1781. — Jeanne, b. 17 octobre 1783 ; s. 15 septembre 1784. — Marguerite, b. 6 novembre 1785. — Elisabeth-Apolline, b. 20 novembre 1786 ; s. 3 novembre 1787. — Jacques, b. 14 octobre 1788 ; m. 24 avril 1809 à Marie Robert. — Lucile, b. 30 décembre 1789 ; s. 13 juin 1790.

Jacques Wait, deuxième époux de Catherine, fut inhumé le 14 juin 1814, âgé de 64 ans.

*

* *

En se mariant sur le tard et en épousant une veuve, tout comme le notaire Fleuricour, un demi siècle auparavant (1), le sieur Hodiesne avait fait un geste méritoire, aussi ses enfants "d'adoption" lui en gardèrent reconnaissance, car souvent, dans les documents, les Campagna prennent le nom de "Hodiesne" ou de "Campagna dit Hodiesne" et ils paraissent vivre en bonne intelligence avec leurs soeurs et frères utérins.

(1) *B. R. H.* 1933, p. 702.

Tout considéré, on peut classer Gervais Hodiesne parmi les colons exceptionnels, mais on ne saurait le comparer avec Abner Underwood, de Cleveland, E.-U.

Celui-ci, un cumulard, fut à la fois médecin, avocat et pasteur. En l'une de ses qualités, il soigna son ami, P. Faulkner, ensuite il prêcha à ses obsèques, régla la succession du défunt, puis épousa la veuve.

On le voit, aucun Français de l'ancienne ou de la nouvelle France n'a pu être aussi " Handyman " que le citoyen de la grande république, pays des records.

E.-Z. Massicotte

LA POPULATION DE QUÉBEC EN 1844

La population de Québec en 1844 était de 45,676 âmes. 27,698 étaient Canadiens-français, 7,734 étaient d'origine britannique. On comptait 1598 personnes nées en Angleterre, 7267 nées en Irlande, 981 née en Écosse, 122 nées aux États-Unis et 276 nées sur le continent européen ou ailleurs.

La population de Québec comprenait 8464 chefs de familles, 3466 propriétaires et 4998 non propriétaires.

On comptait 36,371 catholiques, 5494 anglicans, 2569 membres de l'église d'Écosse, 123 Presbytériens, 189 Congrégationalistes, 29 Baptistes, 3 Luthériens, 8 Quakers, 13 Juifs, 851 Méthodistes britanniques, 24 Méthodistes canadiens, 2 autres Méthodistes.

La ville était lors divisée en six quartiers : le quartier Saint-Louis avait une population de 2784 âmes, le quartier du Palais 2027, le quartier Saint-Pierre 3619, le quartier Champlain 3656, le quartier Saint-Roch 11,145, le quartier Saint-Jean 9012. On comptait au séminaire et dans les différents couvents de la ville 633 âmes. La banlieue de Québec était habitée par 2797 âmes.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CURÉ DOSQUE

La *Gazette de Québec* du 3 février 1774 notait ainsi la mort de l'abbé Bernard-Sylvestre Dosque, curé de Québec :

“ Messire Bernard-Sylvestre Dosque, curé de Québec, est décédé le 29 janvier dernier, et a été enterré le 31 avec pompe, dans l'église de N.-D. de Québec, où un grand concours de monde s'est trouvé. Ce digne pasteur est regretté généralement, surtout de ses paroissiens. Qui ne le regretterait pas! Sa vie exemplaire et édifiante, son air débonnaire, son humeur pacifique, ses discours touchants et pathétiques, son humilité et obéissance à ses supérieurs, et, enfin, ce qu'il a dit à l'article de la mort doivent faire impression sur tous les esprits. Il a été, il n'est plus, telle est la volonté de Dieu; il faut donc tâcher d'imiter son exemple et profiter de ses instructions”.

Par son testament, reçu par le notaire Berthelot d'Artigny le 27 janvier 1769, il donnait ses livres aux curés de Québec, ses successeurs, et, après avoir fait de légers legs à deux de ses frères, qui vivaient en France, il disposait du reste de ses biens en faveur des pauvres de sa paroisse.

Le don de sa bibliothèque était fait à la condition qu'on ferait dire, à perpétuité, chaque année, une messe basse pour le repos de son âme. Cette condition fut acceptée par la Fabrique de Québec le 14 août 1776.

La bibliothèque de M. Dosque, dit M. J.-Edmond Roy, se composait de 330 volumes, se rapportant presque tous à la théologie et aux matières ecclésiastiques. C'est à peine si on y rencontrait quelques livres de littérature ou d'histoire comme, par exemple, le *Dictionnaire historique* de Moreri. C'était la bibliothèque d'un homme pratique, tout dévoué à son ministère, plutôt que celle d'un amateur ou d'un lettré. Il nous fait plaisir de rencontrer dans la bibliothèque du curé Dosque, ajoutait M. Roy, les *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval* publiés par l'abbé de La Tour, en 1761, et le livre traitant de l'état ecclésiastique de Henri-Marie Boudon, le grand ami du premier évêque de Québec.

La bibliothèque du curé Dosque, d'après l'inventaire dressé par le notaire Berthelot d'Artigny le 1er février 1774, se composait des ouvrages suivants :

Le *Grand Dictionnaire Historique* de Moreri, édition de 1732, 8 vols.

Commentarius Tirini in sacram scripturam.

Summa Theologia St Thomas.

Grenade.

Dictionnaire de Pontas, 3 vols.

Dictionnaire des cas de conscience par Lamet et Fromageau.

Sermons du Père Girault.

Sermons de Massillon.

Sermons des missions.

Sermons de Bourdaloue.

*Homélie*s de Monmorel.

Le Missionnaire paroissial.

L'année évangélique de Lambert.

Instructions familières de Lambert.

Instructions courtes et familières pour tous les dimanches de Lambert.

Prônes de Hébert.

Eloges historiques des Saints.

Discours ecclésiastiques et monastiques.

Explication des épîtres de saint Paul de Picquigny.

La Sainte Bible de Sacy.

L'année du chrétien.

Histoire ecclésiastique de Fleury.

Institutiones Theologicae de Collet.

Conférences de Lugere.

Examen et résolution de Collet.

Examen et résolution sur la célébration des saints mystères.

Conduite des conférences dans le tribunal.

Conduite des âmes.

Pratique de la perfection chrétienne de Rodriguez.

Retraites de Croiset.

Catéchisme de Montpelier.

Ordonnances et instructions pastorales.

Abrégé de la Sainte Bible.

La véritable croyance de l'église catholique.

Traité de la vérité de la religion chrétienne d'Abeli.

Entretien où on explique la doctrine de l'église catholique.

La tradition de l'église touchant la dévotion envers la Sainte Vierge d'Abeli.

Exposition des preuves sensibles de la véritable religion.
Breviarum Romanum.

Catéchisme du concile de Trente.

Hores diu. Breziari Romani.

Instructions de saint Charles Borromée.

Pratique du sacrement de pénitence de Brunet.

Ordo perpetuum divini officii.

De officio misso tractatus asceticus.

Rituale Romanum.

Eléments de l'histoire.

Instructions de l'histoire de France.

Discours sur l'histoire universelle de Bossuet.

Exposition de la doctrine catholique.

L'histoire du vieux et nouveau testament.

Retraite selon l'esprit et la méthode de saint Ignace.

Traité de la confiance ou la miséricorde de Dieu.

Introduction à la vie dévote de saint François de Sales.

Les quatre fins de l'homme de Rouault.

Exercices spirituels de saint Ignace.

Retraites spirituelles propres à tous les états.

Maximes et réflexions sur l'éducation de la jeunesse.

Imitation de Jésus-Christ.

La dévotion au Sacré-Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ.

De la sainteté de l'état ecclésiastique de Henry-Marie Boudon.

Le combat spirituel de Jean Brignon.

Examen particulier sur divers sujets propres aux ecclésiastiques et aux autres personnes.

Compendium institutionae theologiae.

Entretiens sur les vérités fondamentales de la religion.

Pensées ingénieuses des anciens et modernes.

Géographie universelle du R. P. Ruffien.

Les erreurs de Voltaire.

Les comptes-faits.
Le progrès de la vie spirituelle.
Racines de la langue anglaise.
Les éléments de la langue anglaise.
Le catéchisme de sainte Thérèse.
Instructions pastorales de l'évêque de Soissons.
Sermons du R. P. Lapesse.
Philosophus in utramque partem.
Mémoires sur la vie de M. de Laval.
Office de la Semaine Sainte.
Introduction à la vie dévote.
L'utilité des cantiques.
Neuvaine à saint François-Xavier.
Sermons pour tous les jours du carême.
La pratique de la perfection chrétienne.

REPONSE

L'inventeur de l'Esprit d'épinette (vol. XLII, p. 188) — L'inventeur de l'Esprit d'épinette, d'après la *Gazette de Québec* du 10 juin 1773, est Henry Taylor. Voici ce que dit la vieille gazette :

“Dimanche matin, trente du passé, est mort d'une Esquinancie gangreneuse, Henri Taylor, auteur de la découverte de l'Esprit d'Épinette; bienfaiteur de l'humanité, il n'a point jouï parmi nous du prix de ses travaux; dans d'autres continens, dans une autre hémisphère, les hommes qui connoïtront son remède béniront sa mémoire: il n'a pas parû au jugement de l'Éternel les mains vides... Il est mort jeune, et n'a pas eu de jeunesse; il mettoit si peu de conséquence aux actions de la vie que l'on voïoit à peine ce qu'il étoit, mais au moment de sa mort tous ceux qui l'ont connu ont pleuré ou regretté sa perte.”

COMMENT SE FAISAIT LE VOYAGE DE CHICOUTIMI A QUÉBEC

Bientôt le voyage de Chicoutimi à Québec se fera en automobile par la route de St-Alexis de la Grande-Baie à St-Urbain, ce qui raccourcira le voyage d'environ soixante milles avec la route de L'Anse St-Jean et St-Siméon. Cet ancien chemin était autrefois la voie principale pour se rendre à Charlevoix et Québec, avant la construction du chemin de fer *Québec & Lac St-Jean*. Ce chemin de fer ne fut terminé jusqu'à Chicoutimi qu'en 1893. Comme le transport des malles de Sa Majesté se faisait par cette route, il existait quatre *campes* le long de ce chemin: ceux du *Lac Ha! Ha!*, de la *Cruche*, de la *Rivière Malbaie*, et de *La Galette*, dont les gardiens étaient chargés d'entretenir le chemin et d'héberger les voyageurs au besoin. Au campe de la *Rivière Malbaie* il y avait un bureau de télégraphe; car, il ne faut pas oublier que la ligne télégraphique passait alors comme aujourd'hui le long de ce chemin pour communiquer avec Charlevoix et Québec.

Afin de satisfaire la curiosité de plusieurs d'entre vous nous entreprenons donc de raconter comment se faisait le voyage de Chicoutimi à Québec avant la construction du chemin de fer *Québec & Lac St-Jean*. Nous avons fait ce voyage plusieurs fois en compagnie de M. le Chanoine Elzéar Lavoie, alors vicaire à la Cathédrale de Chicoutimi, lorsque nous étions jeunes prêtres.

L'hiver 1895, nous partîmes de Chicoutimi, M. l'abbé Elzéar Lavoie et moi vers huit heures du matin. Nous avons engagé un excellent cocher, Monsieur Aurèle Guimont, pour nous conduire jusqu'à La Malbaie. Nous traversons d'abord les paroisses de St-Alphonse et de St-Alexis. Notre premier arrêt fut à la maison du gardien de la scierie pour bois de fusseaux, appartenant à M. Honoré Petit, autrefois député de Chicoutimi à Québec. Cette scierie était à mi-chemin entre l'église de St-Alexis et le Lac Ha! Ha! Nous prenons le dîner à cet endroit, et nous continuons notre voyage jusqu'au campe du *Lac Ha! Ha!*, situé sur les bords du lac du même nom. Ce campe était gardé par M. et Mde André Gagnon *fêlichon*. C'étaient d'excellents chrétiens, renommés par leur

hospitalité proverbiale. Nous étions toujours reçus comme des enfants de la maison. Comme nous avons l'habitude de quitter Chicoutimi le lendemain de la fête de l'Épiphanie pour entreprendre ce voyage, nous étions attendus vers cette époque. A notre arrivée au campe, vers cinq heures du soir, nous fûmes accueillis à bras ouverts. " Bonjour, bonjour, MM. les Curés. Comment vous portez-vous cette année?" "Vous allez faire dételer votre cheval et coucher ici. Enlevez vos capots. Nous allons vous préparer un bon souper," etc. Avant et après le souper, quatre ou cinq voitures de voyageurs arrivent, les uns de Chicoutimi et les autres de Charlevoix, de sorte que la maison se remplit de monde. Tous étaient de bonne humeur. La soirée se passa à jouer aux cartes et à raconter des histoires. Quelles belles veillées du bon vieux temps où tous se considéraient comme de bons amis!

Vers onze heures, après la prière en famille, il fallut aller se coucher. Madame Gagnon nous avait réservé une chambre spéciale, mon compagnon et moi, et la plupart des voyageurs, surtout les hommes, couchèrent par terre dans la cuisine enveloppés dans des robes de carriole.

Le lendemain matin tous se réveillèrent frais et dispos. Après un bon déjeuner, nous remercions et saluons nos bons gardiens du campe et nous nous mettons en route pour St-Urbain. Il fallut d'abord monter les fameuses côtes du grand et du petit Lac Ha! Ha! qui avaient plus d'un mille de longueur et étaient très escarpées. Nous les montions généralement à pied. Sans arrêter au campe de *La Cruche*, nous nous rendons à celui de la *Rivière Malbaie* où nous primes le dîner. Après une couple d'heures de repos, nous entreprenons la montée de la *côte des Mouches* et nous arrivons au campe de *La Galette*, situé sur les bords du lac du même nom. Nous saluons les gens de l'endroit et nous nous réchauffons quelque peu avant d'entreprendre la célèbre descente *des Monts* pour nous diriger vers le village de St-Urbain où nous arrivons vers cinq heures du soir. Le bon M. Elzéar Auclair, curé de la paroisse, nous reçut chaleureusement. Après le souper, nous nous séparons. Mon compagnon de voyage file vers la Baie St-Paul, sa paroisse natale, et moi, vers La Malbaie. Rendu à La Malbaie je renvoie mon cocher à Chicoutimi.

Après quelques jours de repos dans ma famille, j'engageai un autre cocher qui devait me conduire jusqu'à Ste-Anne de Beaupré. En passant par St-Irénée je m'empresse d'aller saluer le curé de la paroisse, M. l'abbé Médéric Tremblay, puis nous nous rendons dîner au presbytère des Eboulements où M. l'abbé Joseph Dumas était alors curé. Nous arrivons enfin à la Baie St-Paul vers cinq heures du soir. Mon compagnon de voyage nous attendait afin de se joindre à nous pour le reste du voyage.

Pendant la nuit, une violente tempête de nord-est, accompagnée de neige, se déclare. Le lendemain matin l'on ne voyait ni ciel ni terre. Après le déjeuner, nous tenons un conciliabule, M. l'abbé Ambroise Fafard, curé de la paroisse, M. Lavoie et moi, afin de décider s'il était prudent de partir ou non. Sur le conseil de M. le Curé, M. Lavoie décide d'attendre à autre jour. Quant à moi, désirant être rendu à Québec pour le lendemain, d'accord avec mon cocher que rien ne décourageait, nous nous décidons à partir vers dix heures. A midi, nous étions à peine rendus vers le milieu du rang St-Antoine, qu'un groupe de voyageurs, en route aussi pour Québec, viennent nous avertir de ne pas continuer notre chemin. En effet, en cet endroit, comme le chemin longeait un précipice, une voiture remplie de voyageurs venait de culbuter en bas de cette pente de terrain, et était ensevelie dans un banc de neige de plusieurs pieds d'épaisseur. Après bien du travail, l'on parvint enfin à sortir les voyageurs de là. Parmi eux, il y avait une femme. Tous en sortirent sains et saufs. Dix voitures de voyageurs venant de La Malbaie, St-Irénée, etc., étaient bloquées au beau milieu du rang St-Antoine. Il était impossible de songer à continuer notre route. Nous nous installâmes tant bien que mal dans une petite maison dont la famille nous accueillit avec la meilleure volonté possible. Le temps se passa joyeusement à l'abri de la tempête. Le lendemain matin, il faisait un calme plat et la température était assez douce. Après avoir remercié ceux qui nous avaient si bien accueillis, nous partîmes vers huit heures, les dix voitures de file. La plupart transportait des charges de marchandises: dindes, poulets, boeuf, etc. Il va sans dire que les chemins étaient remplis de neige et qu'il fallut faire tout le voya-

ge de la Baie St-Paul à St-Tite-des-Caps le petit pas. Avant d'entreprendre la traversée du *Chemin des Caps* nous nous arrêtons quelques instants chez M. A. Larouche, pour faire reposer les chevaux et nous rechauffer quelque peu. Nous passâmes dans le *chemin des Caps* comme dans une véritable tranchée de trois à quatre pieds de profondeur. Pour rencontrer les voitures venant de Québec, il fallait dételer les chevaux et les coucher à côté du chemin sur une robe de carriole étendue sur la neige. Après une demi-heure d'arrêt au camp de la *Barrière*, situé à mi-chemin des *Caps*, nous arrivons enfin à St-Tite-des-Caps, vers huit heures du soir. Je me rendis tout droit au presbytère de la paroisse. Le curé, M. l'abbé Ludger Pérusse, était allé veiller chez le sacristain, et il ne devait pas tarder à rentrer chez lui. Je fus accueilli bien cordialement par la ménagère, Mademoiselle Henriette Miville-Deschênes. Après avoir raconté à la bonne ménagère les péripéties de mon voyage de la Baie St-Paul à St-Tite-des-Caps, elle me dit: " Mon bon Monsieur, quel terrible voyage vous venez de faire. Vous devez être mort de fatigue. En attendant que le souper soit prêt, je vais vous préparer une bonne *ponce* afin de vous réchauffer." J'eus beau la remercier et lui dire que je n'avais pas souffert du froid, etc., elle me présenta un grand verre à bière rempli d'une préparation d'eau chaude sucrée avec une assez forte portion de boisson forte. Je n'en pris tout d'abord que quelques gorgées, trouvant la *ponce* un peu trop forte. Mais voilà qu'elle insiste pour me faire boire le tout. " Il faut absolument, dit-elle, que vous vidiez le verre, c'est le seul moyen de ne pas être malade après un voyage semblable." Enfin, pour lui être agréable, je me décide à tout prendre. Après cela, elle m'apporte mon souper. Mais, pendant ce temps, je commence à sentir les effets de la *ponce* en question. Je me dis en moi-même, — (pauvre homme sans expérience) —, pour empêcher cette fameuse *ponce* de m'étourdir complètement je vais boire beaucoup de thé bien chaud, cela aura peut-être pour effet de délayer cette boisson forte, etc. C'est tout le contraire qui arriva. Ce thé chaud me fit transpirer à grosses gouttes et m'appesantit davantage la tête. J'allai alors m'installer dans le fumoir de Monsieur le Curé qui ne tarda pas à arriver. Vous pouvez vous imaginer que je n'étais pas en état de lui

faire grande façon. Après quelques minutes de conversation, M. le Curé me dit : " Vous paraissez bien fatigué, si vous le voulez je vais vous conduire à votre chambre à coucher. " " Volontiers, répondis-je avec empressement, car je suis extrêmement fatigué. " Mais, quand je vis M. le Curé se diriger vers l'escalier pour monter au deuxième étage, je me demandai comment je pourrais le suivre. J'avais assez de difficulté à me tenir sur mes jambes. Tout de même je parvins à monter l'escalier tant bien que mal à la suite de M. le Curé. Rendu à ma chambre à coucher, rien de plus pressé que de me déshabiller et de m'étendre sur mon lit. Le bon Dieu a dû me pardonner de ne pas l'avoir prié ce soir-là. Je n'en étais pas capable. Je savais à peine ce que je faisais. Je m'endormis de suite d'un sommeil profond et réparateur jusqu'à vers sept heures du matin. Je n'ai jamais si bien dormi de ma vie. Je me réveillai frais et dispos. J'allai célébrer la messe la conscience en paix. Après un bon déjeuner, nous filâmes jusqu'à Ste-Anne de Beaupré, où je pris le train pour Québec. Avant la construction du chemin de fer de Québec à Sainte-Anne, les voyageurs continuaient leur voyage en voiture jusqu'à Québec.

J'ai appris dans la suite que cette bonne ménagère, Dlle Miville-Deschênes, native de l'Islet, avait toujours prise en grande pitié les prêtres qui traversaient les *Caps* pour se rendre à Québec. C'est pourquoi, elle avait eu si bien soin de moi après un voyage semblable. M. l'abbé L. Pérusse est décédé, il y a quelques années, à St-Flavien de Lotbinière, où il s'était retiré avec sa bonne ménagère. Tous deux sont morts à un âge très avancé.

CHANOINE F.-X.-EUG. FRENETTE

QUESTION

M. Lareau parle, dans son *Histoire de la littérature canadienne*, d'un ouvrage de M. L.-M. Darveau *Les Flagellations*. M. Lareau disait : " M. Darveau a en portefeuille plusieurs manuscrits destinés à la publicité, entre autre un volume intitulé *Les Flagellations*. J'espère que l'auteur en fera part prochainement au public. " M. Lareau écrivait en 1874. *Les Flagellations* ont-elles été publiées en volume? X X X

LE BOTANISTE ANDRÉ MICHAUX AU CANADA

André Michaux, le grand botaniste français, était un voyageur infatigable. Avant de venir au Canada, il avait visité l'Angleterre, l'Espagne, la Perse, etc, etc. C'est en 1785, que le gouvernement français le chargea de parcourir les États-Unis afin de recueillir des graines et des plants d'arbres. Michaux arriva à New-York en novembre 1785. Il devait rester en Amérique jusqu'à 1796. Son séjour sur le continent américain lui avait donné l'idée d'étudier la topographie des arbres et des plantes de l'Amérique Septentrionale, c'est-à-dire de déterminer leur lieu natal. Il entreprit dans ce but de visiter le Canada et de se rendre jusqu'à la baie d'Hudson. Il exécuta ce projet en 1792. Il arriva à Montréal le 30 juin et descendit à Québec vers la mi-juillet. Il n'y resta pas longtemps. Les grandes forêts l'attiraient. Michaux descendit bientôt à Tadoussac et entra dans les eaux du Saguenay. A son passage à Chicoutimi, il mentionne spécialement la chapelle érigée par les Jésuites en 1728. Il remonta ensuite la rivière Chicoutimi, traversa le lac Kénogami, etc, etc, et se rendit jusqu'au lac des Mistassins. A cause de la saison avancée, ses guides n'avaient pas voulu aller plus loin. Michaux fut de retour à Tadoussac le 1er octobre. Pour se rendre aux États-Unis, le botaniste prit la même route qu'il avait faite pour venir au Canada, c'est-à-dire par Montréal et le lac Champlain. Il arriva à Philadelphie le 8 décembre 1792. Son séjour au Canada avait été de huit mois, dont trois mois et dix-huit jours avaient été employés à aller de Québec au lac des Mistassins. Michaux ne retourna en France qu'en 1796. Le savant mourut en 1803. Nous avons de Michaux une *Histoire des chênes d'Amérique*, publiée en 1801, et *Flora Boreali-Americana*, publiée en 1803. Ce dernier ouvrage fut plutôt publié par les soins de Claude-Louis Richard, d'après les notes et les herbiers de Michaux. D'après un auteur, Michaux n'était ni un Français, ni un Anglais, ni un Canadien; il se rapprochait plutôt des naturels qui semblaient l'intéresser plus que les hommes civilisés. Étrange dans ses manières, peu parleur, rien ne l'intéressait que la science. Aussi,

encore une fois, les bois et les solitudes l'intéressaient cent fois plus que les villes (1).

QUESTION

M. de Gaspé parle dans ses *Mémoires* d'un chevalier B, qui appartenait à une grande famille de France et qui, en difficultés avec son père, vécut quelques années à Québec. Sans argent, il exerça le métier de barbier et épousa une canadienne-française. Plus tard, le chevalier B entra en grâces auprès de son père et retourna en France avec sa femme. M. Baby, oncle de M. de Gaspé, vit le père du chevalier B., lui affirma que la jeune femme appartenait à une famille honnête et respectable, et elle fut reçue chez son beau-père avec joie. Qui était ce chevalier B et qu'elle était le nom de sa femme ?

A. G. G.

LETTRE DU MINISTRE AU PROCUREUR GENERAL DU PARLEMENT DE PARIS

A Marly, le 14 Janvier 1727.

Monsieur,

Sur ce que vous m'avez marqué le 7 may de l'année dernière qu'il vous estoit revenu que le nommé Rosigat qui était renfermé dans les prisons du Ch^{er}. de Paris et condamné au Bannissement avoit été precedemment condamné aux galleres par le Co^{el}. Sup^{eur}. de Québec, j'écrivis dans le même tems à Mr Begon, intendant de Canada pour avoir sur cela des éclaircissements. Vous verrez par la reponse qu'il m'a fait dont je joints icy copie avec celle de l'arrest du Conseil Sup^{eur}. de Québec du 20 aoust 1723 que ce prisonnier a esté condamné aux Gallères p^r. 3 ans, et que pour estre dechargé en cette peine il avoit accepté la place d'Exécuteur dont il a fait quelques fonctions, Ensuite de quoy il s'evada en 1724 (1).

(1) Archives de la province de Québec.